

Développement de la filière ovin lait bio Lozérienne

Pérennisation de la filière et pratiques plus vertueuses pour l'environnement



Coline BOIRAL Causse Sauveterre 2015 ©

Rapport d'étude réalisé par :

Kelly DEBUF

Etudiante à l'Institut d'éducation à l'agro-environnement de Florac en Licence Gestion agricole des espaces naturels ruraux, Promotion 2015-2016

Sous la direction de :

Maxime COLOMB

Conseiller en agriculture biologique à la Chambre d'Agriculture de Lozère et animateur de l'association Lozère Bio

Tuteur pédagogique :

Marie-Claire CHARDES

Formatrice agriculture environnement à l'Institut d'éducation à l'agro-environnement de Florac

Table des matières

AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS.....	
LISTE DES ABREVIATIONS.....	
INTRODUCTION.....	1
Présentation du contexte général.....	3
Un département atypique.....	3
Des enjeux environnementaux forts.....	3
Lozère, terre d'élevage.....	4
La Chambre d'agriculture de Lozère, acteur phare auprès des exploitations du département.....	6
La bio, une filière en plein essor.....	6
L'élevage ovin lait en pleine mutation dans le département	7
Des collecteurs qui s'adaptent à une demande grandissante	8
II. Missions et méthode.....	11
II.1 Mes missions au sein de la Chambre d'agriculture de Lozère	11
II.2 Méthodologie appliquée.....	11
II.3 analyse critique	13
III. Résultats de l'étude.....	14
Profils et état des lieux des pratiques actuelles.....	14
Motivations et freins pour le passage au bio.....	15
Des changements au niveau des pratiques culturelles	17
Autres changements dans le passage à l'AB.....	19
Croisement des informations relevées avec le « cas types ovin lait du rayon de roquefort ».....	19
Des besoins en suivi et formations.....	20
Accompagnement pendant la conversion.....	20
Attentes et besoins en formations.....	21
IV. DISCUSSION DES RESULTATS.....	23
IV.1 Perspectives et aspects environnementaux	23
IV.1.1 Analyse du marché laitier ovin lait	23
Des éleveurs attachés à l'interprofession Roquefort.....	23
IV.1.2 Des influences économiques multiples.....	23
Un meilleur revenu malgré un coût de production plus élevé chez les éleveurs AB	23
IV.1.2 Une dynamique locale	28
IV.1.3 Des pratiques plus vertueuses pour l'environnement	28
Cahier des charges biologiques : réglementation et techniques d'une agriculture durable	28
Une augmentation des rotations et une optimisation du pâturage indispensable.....	30
Les légumineuses fourragères et prairiales, composantes essentielles des écosystèmes.....	30
L'élevage, garant de la survie des milieux ouverts.....	31
IV.1.4 Des formations en prévisions.....	32
IV.2 - Matrice AFOM de la filière ovin lait biologique lozérienne: atouts, faiblesses,	
CONCLUSION :	34
BIBLIOGRAPHIE & WEBOGRAPHIE	

AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS

C'est la licence Gestion agricole des espaces naturels ruraux qui m'a amenée en Lozère. J'y ai découvert une ruralité dynamique, terre d'élevage et emplie d'une diversité de paysages magnifiques. Mon insertion au cœur du pays cévenole a été vivement facilitée par de nombreuses rencontres riches d'enseignements.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'Institut d'éducation à l'agro-environnement de Florac pour la qualité de leurs interventions et de leur encadrement. Être soutenue par des professionnels investis, aimant transmettre et faisant confiance à leurs étudiants m'a permis de bénéficier d'un enseignement de qualité. Je remercie particulièrement Lise KOSMALA, coordinatrice de formation, coach de rugby et oreille attentive de tout instant, m'ayant permis une extériorisation certaine par moments de stress. Je pense également à Marie-Claire CHARDES, tutrice pédagogique et l'une des formatrices pilier de la licence, se rendant toujours disponible pour les étudiants, partageant ses savoirs et son expérience avec douceur. Une pensée particulière à Jocelyn FONDERFLICK, également pilier fondateur de la licence qui aura effectué sa dernière année de formateur GENA avec nous. C'est avec chance que nous aurons côtoyé sa rigueur et sa passion de l'écologie. Merci aussi à Marc LANSSENS, Florestan BREDOW et Hamid AMRANI pour leurs indispensables conseils en logiciels divers, sauvetages multiples d'ordinateur et nécessaires pauses cafés. Je n'oublie pas Martine PEDULLA, secrétaire au sourire permanent aux petits soins avec tous, Gilles FOLEA, gardien et véritable couteau suisse de l'établissement à la blague facile, l'équipe du CDR et leur bonne humeur à toute épreuve, l'équipe cuisine, les femmes de ménages et autres personnages que l'on croise avec plaisir et avec qui l'on partage un quotidien agréable.

Je remercie également ma structure d'accueil, la Chambre d'Agriculture de Mende, tous ses salariés ainsi que l'équipe du COPAGE avec qui nous partageons les locaux. J'ai passé six mois intenses d'apprentissage de divers savoirs, savoir-être et savoir-faire. Je remercie Maxime COLOMB, mon maître de stage, conseiller en agriculture biologique et animateur de l'association Lozère Bio, qui m'a confié des missions à responsabilité riches d'apprentissages et d'échanges bénéfiques à mon futur professionnel. Il m'a présentée à toute l'équipe, emmenée sur le terrain dès qu'il le pouvait, répondu à mes interrogations, et il m'a fourni bon nombre de documents et de contacts nécessaires à la réussite de mon stage. Merci également à Benoit BARON, agronome à la Chambre pour ses précieux conseils, relecture de rapports et moment de détente partagés avec Lucie BERTRAND, auprès de qui j'ai de nombreuses fois collecté des informations ou des conseils divers. J'ai réellement passé un agréable moment de stage et il est sûr que je reviendrai saluer les nombreuses personnes ressources qui m'ont ouvert la porte de leur bureau avec plaisir pour me fournir des noms, des codes, des articles, des numéros,.... J'ai forcément une pensée particulière pour mes collègues de bureau stagiaires notamment Nina SCHOEN et Aline CHABANON avec qui nous étions dans le même bateau de soif d'apprentissage, de stress et d'incompréhension parfois, mais toujours dans un soutien solidaire et un partage de motivation certain.

Enfin, merci à mes amis et ma famille sans qui, évidemment, je n'en serais pas là.

DEBUF.K Licence GENA

LISTE DES ABREVIATIONS

LR : Languedoc Roussillon

Bio : Biologique

SAU : Surface Agricole Utile

CDR : Centre de Documentation et de Recherches

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles

AVEM : Association des Vétérinaires Eleveurs du Millavois

OPBR : Organisation des Producteurs du Bassin de Roquefort

AB : Agriculture Biologique

UNOTEC : Union Ovine Technique – Service d'accompagnement technique en ovins lait et veille

EDE : Etablissement départemental de l'Elevage – Gestion de l'identification des ovins (traçabilité)

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

OL : Ovin Lait

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

CA 48 : Chambre d'Agriculture de Mende (48)

UGB : Unité Gros Bétail

IGP : Indication Géographique Protégée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

DDT : Direction Départementale des Territoires

INTRODUCTION

La Lozère, où l'agriculture reste une source d'emploi très importante et est majoritairement orientée vers l'élevage, est un département montagnard, connu pour la diversité de ses grandes régions naturelles.

En effet, de nombreux zonages de protection de la biodiversité mettent l'agriculture lozérienne au cœur de multiples enjeux environnementaux comme la présence du Parc national des Cévennes, les différentes zones Natura 2000, les ZNIEFF ou encore le classement d'une partie du territoire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en tant que « *paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen* » en 2011 (réf).

Son environnement préservé fournit des ressources végétales variées et ses élevages permettent l'élaboration de nombreux produits distingués par des démarches qualité. La recherche de valeur ajoutée sur les exploitations reste cependant un défi permanent pour assurer le maintien des exploitations agricoles lozériennes, toutes les démarches qualité n'étant pas garantes d'une production rémunératrice ; d'autant que les conditions de production en altitude et en zone séchante s'ajoutent aux contraintes imposées par le marché.

De nombreuses exploitations lozériennes ont fait le choix de se tourner vers l'agriculture biologique, profitant de l'opportunité d'un marché en pleine croissance au niveau national et régional. La mise en place d'une collecte de lait biologique par les principaux collecteurs de lait lozériens que sont Sodiaal, pour les exploitations bovines, et Société, pour les exploitations ovines, ont favorisé cette dynamique de conversion. Ainsi, plus la moitié des 70 conversions en 2016 sont le fait d'éleveurs laitiers. Pour les éleveurs ovins, la réforme de la filière Roquefort n'est pas étrangère à ces changements. La réforme de la filière Roquefort vers la création d'Organisation de Producteurs offre peu de visibilité sur l'avenir, notamment sur la redistribution de la valeur ajoutée de la zone AOP où seulement 30 % du lait est destiné à une transformation en fromage Roquefort. Cela semble avoir tendance à diriger les éleveurs vers des stratégies que l'on peut qualifier d'individuelles comme la conversion vers l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Ils ont une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont moteur de croissance et atout de redressement productif pour le pays. Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité et au maintien de la fertilité des sols, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

La filière bio en Languedoc-Roussillon est un secteur parmi les plus dynamiques. La demande pour les produits AB semble résister à la crise (agencebio), car cela répond à des préoccupations profondes des consommateurs. Mais c'est une filière qui reste à consolider afin d'assurer la pérennité de son développement. Il faut désormais sécuriser le revenu des producteurs bio et en conversion, et faire le lien entre besoin des marchés et développement de la production. Des craintes apparaissent au vu des nombreuses conversions, et ce passage à l'agriculture biologique est souvent synonyme d'espoir pour des producteurs ayant l'impression d'arriver au bout du système conventionnel. Lutter contre la déprise agricole en accompagnant les exploitations s'orientant vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement est donc

essentiel pour la pérennisation des exploitations ovines. Cela garantit une gestion durable de ce territoire unique, et est bénéfique concernant l'attractivité du département en terme touristique, un secteur particulièrement important (plus de 4 000 emplois soit 12% en haute saison)(INSEE).

Tous ces enjeux au centre desquels se trouve l'agriculture lozérienne ont amené la Chambre d'Agriculture à vouloir anticiper le potentiel laitier en conversion en AB à l'horizon 2017, et à évaluer les besoins en suivis et formations des exploitations laitières pour les accompagner vers des pratiques durables.

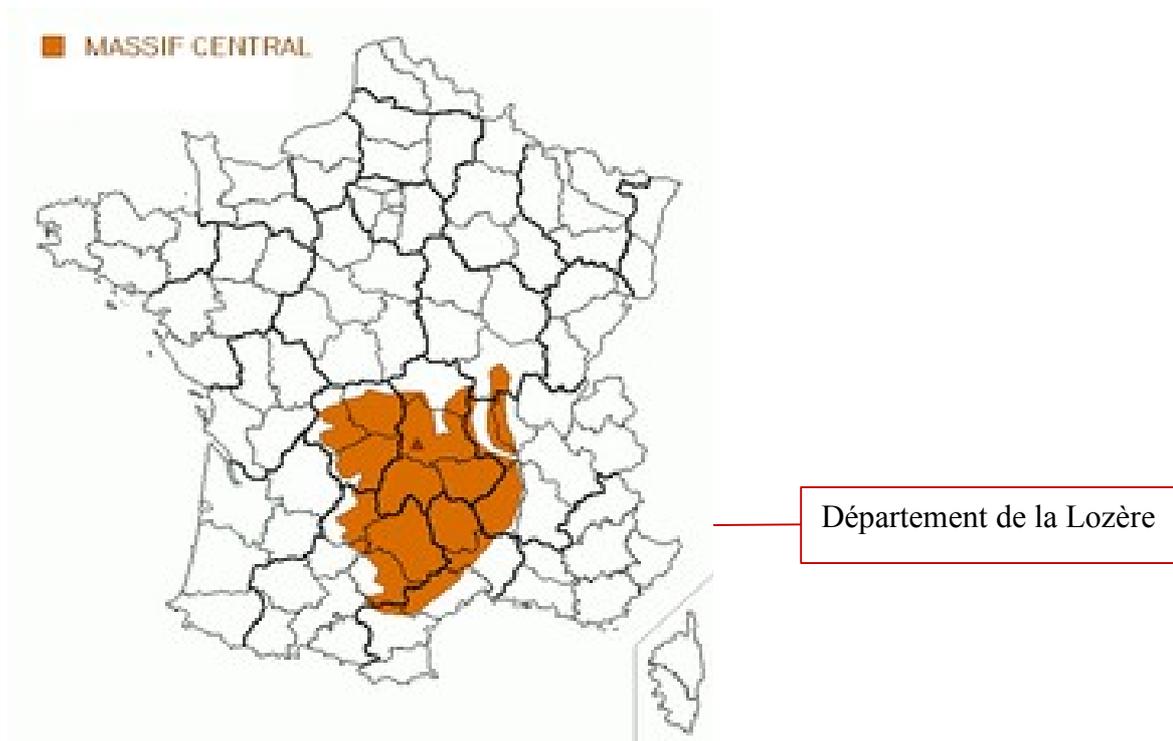


Figure 1: Localisation de la Lozère dans le Massif Central, DEBUF.K d'après Lozere.fr



Figure 2: Localisation de la Lozère dans le Languedoc Roussillon, Lozère.fr ©

Présentation du contexte général

Un département atypique

Située en intégralité dans l'entité géographique qu'est le Massif Central (figure 1) et intégrée depuis cette année à la région administrative de l'Occitanie (fusion de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (figure 2), où elle pèse à peine pour 3 % de la population de ce dernier), la Lozère ne compte que 77 000 habitants sur une superficie totale de 5166 km². Classée en zone de montagne, son altitude moyenne habitée de 1000 m est la plus haute de France, et la forêt couvre 45% du territoire. Elle présente de fait la plus faible densité de population du territoire français avec 15 habitants/km² de moyenne (contre 115 hab./km² de moyenne nationale) (INSEE). Cette densité descend même jusqu'à 1 habitant/km² dans certaines zones. Auparavant, la population du département avait pourtant atteint 150 000 habitants. Cette particularité démographique a conduit certains géographes à qualifier la Lozère de « *désert français* » voire même de « *pôle répulsif de la France* » (archives INA, 1961). Pour autant, au-delà de ces mots particulièrement durs qui l'ont qualifiée par le passé, la Lozère présente aussi des atouts remarquables en termes paysagers qui ont permis de mettre en place une activité touristique, notamment pendant la période estivale.

Au niveau agricole, la Lozère compte plus de 2000 exploitations agricoles en 2012, ce qui représente plus de 30 % du total d'établissements économiques actifs sur le département (source INSEE pour l'année 2012). La part de l'emploi agricole y est de fait relativement élevée et dépasse les 10 % (elle était de 12,2% en 2009), faisant de ce secteur le deuxième pourvoyeur d'emploi derrière le secteur tertiaire. Le département est de ce point de vue dans le quinté de tête des départements français les plus agricoles derrière le Cantal, la Creuse et le Gers et juste devant l'Aveyron (George MALPEL, 2014)

L'importance de l'agriculture en terme d'emplois est cependant bien plus importante puisque les industries agricoles et alimentaires, en relation étroite avec la production agricole locale, représentent environ 30 % des emplois industriels (Insee, 2008). A cela, il faut ajouter d'autres emplois liés à l'agriculture et rattachés au secteur tertiaire (emplois administratifs, encadrements techniques...).

Des enjeux environnementaux forts

Le Parc national des Cévennes est l'un des 10 parcs nationaux de France. Créé en 1970, il s'étend sur trois départements, la Lozère, le Gard et l'Ardèche (figure 3 page suivante). Comme tous les parcs nationaux français, il se compose d'un coeur et d'une aire d'adhésion. La superficie du coeur est de 937 km² et concerne 55 communes ; l'aire d'adhésion est constitué de 110 communes pour une superficie de 1747 km². Il est en métropole le seul parc habité dans le coeur. Cette zone bénéficie d'une réglementation spécifique dont les



Figure 3: Périmètre du Parc national des Cévennes et du périmètre classé par l'UNESCO, site du PNC ©

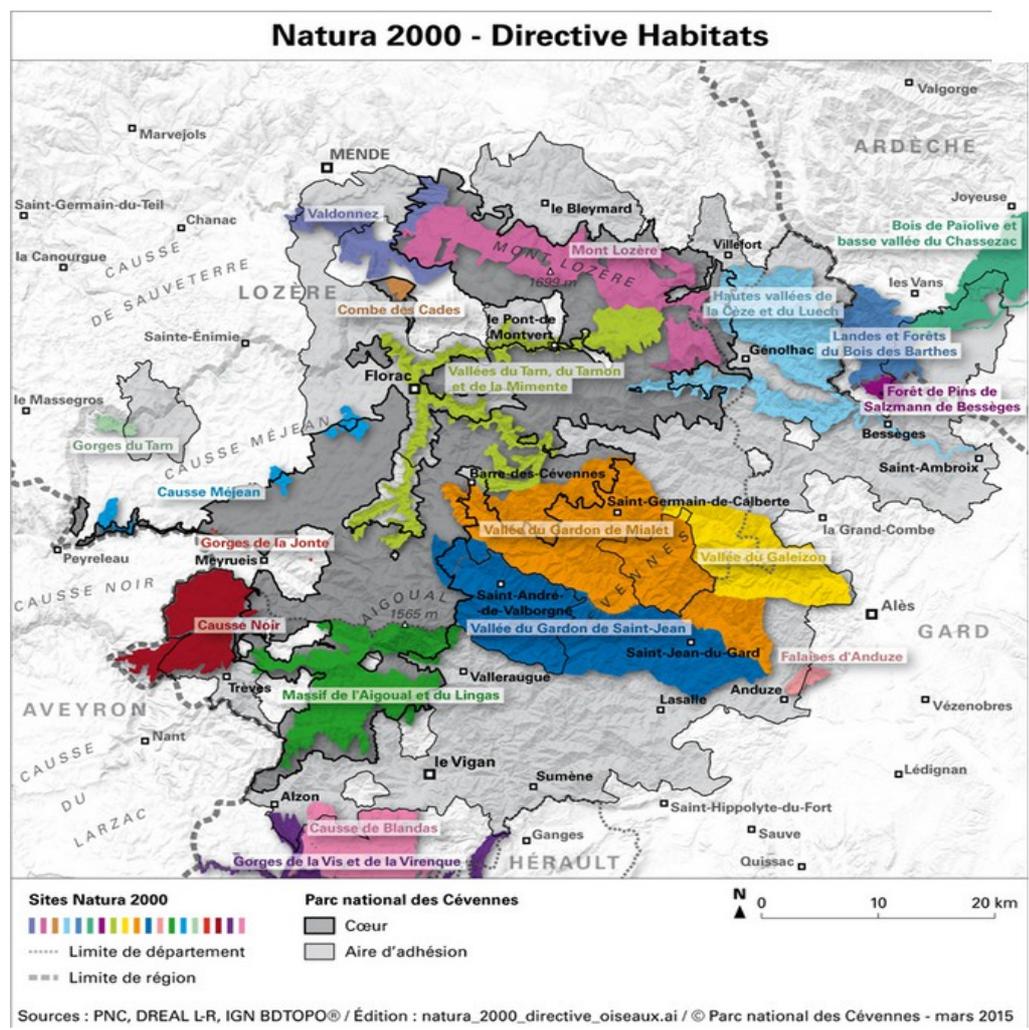


Figure 4: Zonage Natura 2000 en Cévennes et périmètre du PNC

grands principes sont régis par le code de l'environnement. Ces règles visent à limiter les atteintes à l'environnement en préservant la beauté et le caractère du parc, notamment par l'encadrement des activités humaines. Dans l'aire d'adhésion, l'établissement public accompagne des projets de développement durable, compatibles avec les objectifs de protection et dans une logique similaire à celle de son cœur. La présence du parc représente une opportunité pour les éleveurs par le développement de produits ayant une image de qualité et par l'attractivité touristique qu'elle offre, même si la position du parc vis à vis de la présence du loup, sujet particulièrement sensible chez les éleveurs ovins cette année, est souvent critiquée par le monde agricole lozérien (*nous ne rentrerons pas dans le débat dans ce présent rapport*). Les différentes unités paysagères : pelouses et landes montagnardes, plateaux calcaires formant de vastes espaces ouverts, sommets granitiques boisés ou nus, vallées encaissées et crêtes acérées des secteurs schisteux, composent une mosaïque de territoires floristiques et faunistiques offrant un habitat à des espèces à haute valeur patrimoniale, ainsi qu'une très large gamme de conditions écologiques. Les plus nombreux, et très souvent les plus fragiles, composent les milieux aquatiques et les milieux humides. Alors que le nombre et l'effectif des espèces inféodées aux milieux forestiers sont, comme attendu, en augmentation, l'existence de nombre d'espèces dépend étroitement du maintien des milieux herbacés et des milieux buissonnants. De nombreuses espèces de vertébrés, d'insectes et de plantes, composent une biodiversité remarquable, et certaines d'entre elles sont devenues emblématiques comme le vautour fauve, l'apollon et le sabot de Vénus. En outre, la grande richesse de variétés de plantes cultivées témoigne de la volonté de disposer de végétaux adaptés à chaque terroir. Les enjeux de conservation de la biodiversité s'inscrivent dans la stratégie de développement durable du Parc national, dans un contexte où les changements d'utilisation des terres et les changements climatiques jouent un rôle crucial.

Le Parc national des Cévennes s'étend sur 302 319 ha au sud du massif central (figure). Il a été distingué par l'Unesco à deux reprises : il a été désigné réserve de biosphère en 1985, et les paysages culturels agropastoraux des Causses et des Cévennes ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial en 2011.

Ce récent classement des Causses et Cévennes au patrimoine mondial témoigne de l'importance de l'agropastoralisme méditerranéen en Lozère (50% de la zone s'y situe). Les races ovines locales que sont notamment les Blanches du Massif Centrales ou les Lacaunes, ainsi que les traditions culturelles qui s'y rattachent ont façonné la structure du paysage lozérien depuis plus de trois millénaires (fermes, établissements, champs, gestion de l'eau, drailles, lavogne, pâtures,...) témoignant ainsi de la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire aride.

D'autres maillages de protection comme les ZNIEFF (150 de type I et 22 de type II en Lozère d'après Frédéric Andrieu du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles) ou le zonage Natura 2000 (39% du département, figure 4) attestent également de la richesse faunistique et floristique lozérienne. De nombreux contrats Natura 2000 sont signés entre l'état et les agriculteurs afin de favoriser les pratiques favorisant la biodiversité.

Lozère, terre d'élevage

La superficie agricole utile (SAU) totale de la Lozère est légèrement supérieure à 240 000 hectares et

Orientation technico-économique de la commune

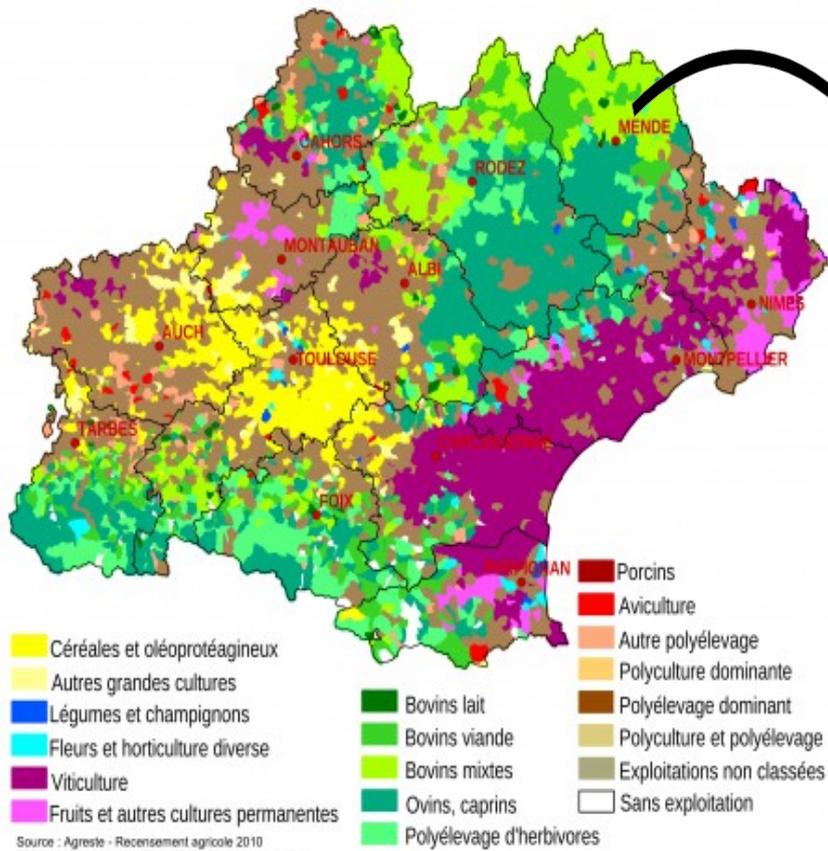


Figure 5 : Orientation technico-économique de l'Occitanie, CA 48 ©



Figure 6 : Régions naturelles de Lozère, lerozier.com ©

représente un peu plus de 47 % de la superficie départementale. Elle est constituée en très grande majorité de surfaces fourragères (95 % de la SAU) parmi lesquelles les prairies dominent.

L'exploitation moyenne lozérienne dispose d'une surface de 92 hectares dont les 3/4 sont toujours en herbe (données DDT 48). Ces chiffres font de la Lozère un département essentiellement consacré à l'élevage.

Cette prépondérance de l'élevage dans l'agriculture lozérienne la différencie très nettement du reste de l'agriculture régionale, dominée par la viticulture et les cultures fruitières (figure 5). Nous pouvons de plus constater que la répartition des orientations technico-économique (Otex) au sein même du département se répartit aussi d'une façon assez spécifique. Ainsi, cinq régions naturelles (et par conséquent agricoles) différenciées, que l'on peut apprécier sur la figure 6, se répartissent sur le département de la Lozère (la description ci-après détermine uniquement quatre régions naturelles, la Vallée du Lot étant englobée dans celle des Causses et du Tarn) :

- **Au Nord-Ouest, correspondant à la région naturelle de l'Aubrac**, haut plateau basaltique délimitée par les rivières du Lot au sud et de la Truyère au Nord, nous rencontrons presque exclusivement l'élevage bovin allaitant.
- **Sur le reste de la partie Nord du département**, l'élevage bovin laitier est dominant, parfois combiné avec un atelier bovin allaitant. Cette partie correspond à **la région naturelle dite Margeride**, haut plateau granitique qui s'étend aussi sur les départements voisins du Cantal et de la Haute-Loire où la spécificité laitière s'y retrouve également. Nous retrouvons également des troupeaux ovins allaitants, parfois en association avec un troupeau bovin lait.
- **Au Sud-Ouest se trouve la région des Causses et gorges du Tarn**, formée de sols calcaires. L'élevage ovin y est très présent, fortement orienté sur la production laitière notamment du fait de son intégration à la zone AOP Roquefort, mais l'élevage d'ovins allaitants y est aussi représenté.
- **Au Sud-Est** enfin, sur les sols schisteux constituant **les Cévennes**, l'orientation technico-économique des fermes n'est pas aussi clairement définie. Nous y retrouvons une agriculture relativement diversifiée construite autour de productions arboricoles (châtaigne), d'apiculture (avec la reconnaissance récente de l'IGP « Miel des Cévennes ») et d'élevage, principalement caprin avec une valorisation assez importante en fromage sous AOP « Pélardon des Cévennes ». La place de l'agritourisme n'est pas négligeable non plus dans cette partie de la Lozère.

L'agriculture lozérienne s'articule donc autour de systèmes d'élevage relativement territorialisés qui se sont construits selon le potentiel agronomique propre à chaque région naturelle. Notons que les territoires des Causses et des Cévennes, bien qu'ils constituent pour nous deux entités distinctes, sont souvent rattachés dans le cadre de projets environnementaux et/ou patrimoniaux. Ainsi, le Parc National des Cévennes recouvre une part importante de la zone de Causses tandis que l'UNESCO a consacré en 2011 ces deux entités en tant que « *paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen* ».

Chambre d'Agriculture
Pôles de développement

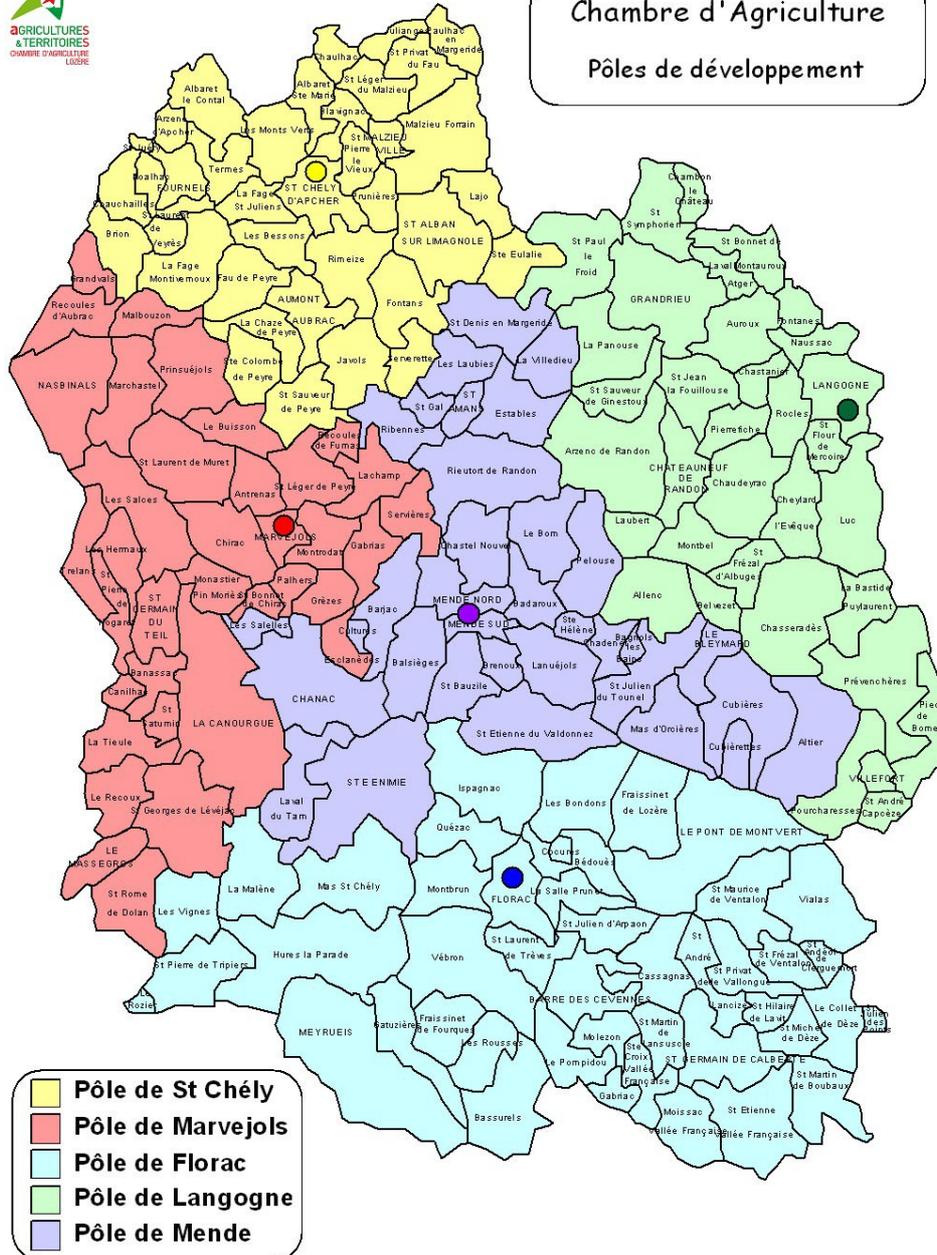


Figure 7: Pôle de la Chambre d'Agriculture de la Lozère, CA 48 ©

La Chambre d'agriculture de Lozère, acteur phare auprès des exploitations du département

Les Chambres d'agriculture ont été créées par la loi de 1924 qui les reconnaît comme établissements publics. Ce sont des assemblées de 46 membres, élus au suffrage universel tous les 6 ans, qui représentent les intérêts de l'agriculture et des acteurs du monde agricole et rural, c'est-à-dire les agriculteurs, les sylviculteurs, les propriétaires, les syndicats, les coopératives, le Crédit Agricole, ou encore la Mutualité Sociale Agricole.

Comme ses membres sont élus par l'ensemble des acteurs du monde rural et agricole, la Chambre d'agriculture est un acteur incontournable pour faire valoir l'intérêt agricole commun.

Réunis en session plénière au moins deux fois par an, les membres de la Chambre d'agriculture expriment leurs préoccupations face aux problèmes d'actualité, émettent des avis et des vœux auprès des pouvoirs publics, et décident des actions à entreprendre. Ils jouent un rôle important dans l'orientation et l'évolution de l'agriculture.

Les Chambres d'agriculture sont également l'instance consultative permanente des intérêts agricoles et forestiers auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, avec un rôle de conseil légal, reconnu par la loi. Avec les organisations professionnelles agricoles ou les structures économiques partenaires (Chambres de Commerce d'Industrie et de Métiers, collectivités locales, DDT, préfecture), les Chambres d'agriculture initient, coordonnent et appliquent sur le terrain les programmes de développement agricole et rural en assurant ainsi une gestion harmonieuse de l'espace et du territoire entre les partenaires économiques et la profession agricole.

La chambre d'agriculture de Lozère est décentralisée en cinq pôles (figure 7) : Saint Chély d'Apcher, Langogne, Marvejols, Florac et Mende. Sur chacun des territoires, un Comité de Développement Local, réunissant les représentants locaux des Organisations Professionnelles Agricoles et des groupes projets ruraux, définit les actions de développement prioritaires.

La bio, une filière en plein essor

La filière biologique est en plein développement en France avec une augmentation des agriculteurs bio de plus de 8,5% en 2015 représentant 1,3 millions d'hectares certifiés soit 17 % en plus par rapport à 2014. En Languedoc-Roussillon (aujourd'hui intégré avec Midi-Pyrénées en Occitanie), cette dynamique est exacerbée avec 6496 exploitations bio, soit 13% d'augmentation représentant 329 659 hectares en 2015

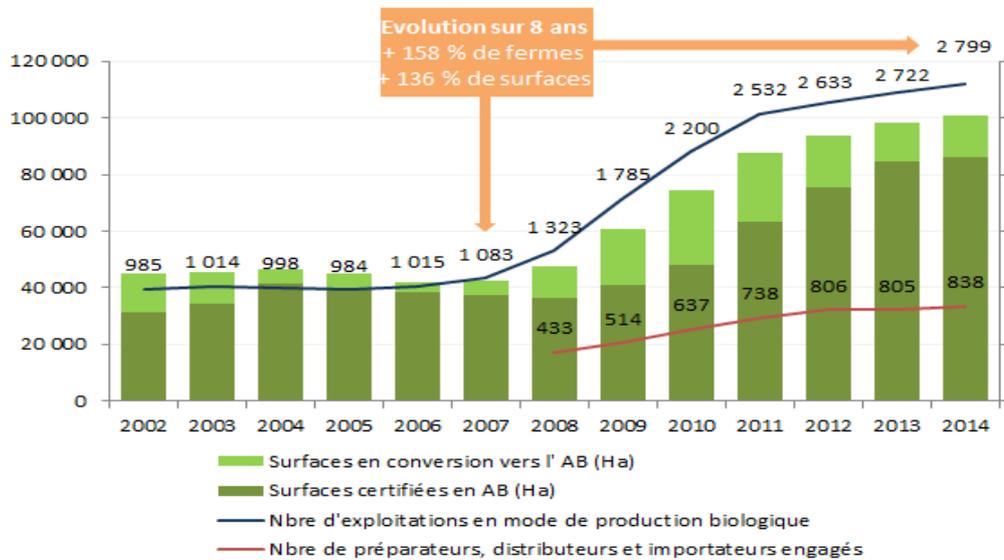


Figure 8 : Evolution du nombre de fermes et des surfaces bio entre 2002 et 2014 pour la région Languedoc-Roussillon, Agencebio 2014 ©

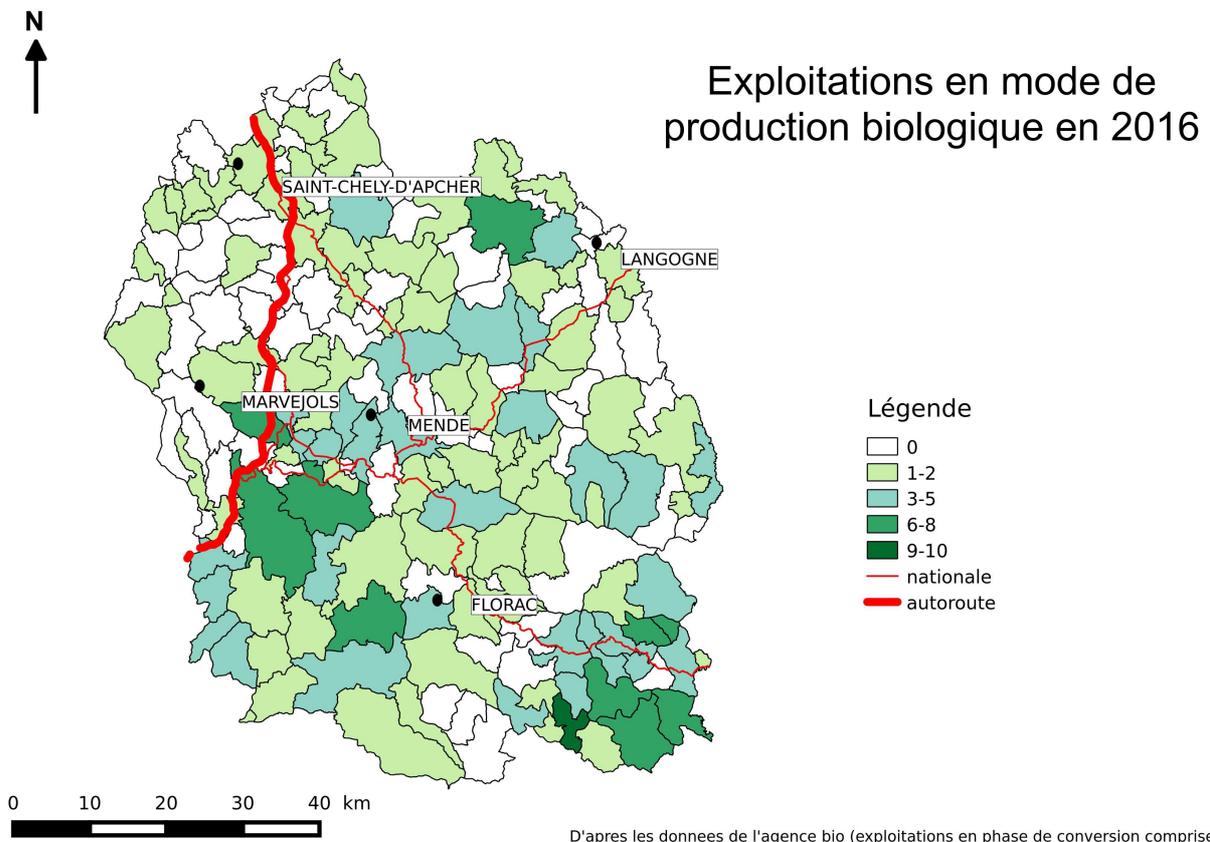


Figure 9 : Exploitations en mode de production biologique en 2016, DEBUF.K ©

(agencebio, 2015). Depuis 2002, l'agriculture biologique connaît une croissance remarquable en Languedoc Roussillon (figure 8) avec une multiplication par trois des surfaces et exploitations AB entre 2007 et 2015, positionnant la région au premier rang national. La position géographique, la multiplicité des terroirs, le savoir-faire des acteurs locaux, sont à la base de la qualité et de la grande diversité de la production biologique du Languedoc-Roussillon, avec une large place pour la viticulture bio (50 % des agriculteurs bio du LR sont des viticulteurs en 2012).

La Lozère, dont nous avons tout de même signalé les grandes différences avec le reste de LR en terme agricole n'échappe pas à la dynamique actuelle avec près de 70 exploitations pour 10 000 ha supplémentaires en conversion en 2016 (figure 9). Ce boom des conversions est plus tardif comparativement au reste de la région et le département atteindra ainsi 300 exploitations pour 36 000 ha (AB et conversion) d'ici la fin de l'année (COLOMB. M). Cette augmentation s'explique notamment par la forte demande des entreprises de transformation du territoire et l'implantation de nouvelles structures qui répondent aux demandes grandissantes des consommateurs. A noter que les fermes lozériennes ayant une superficie moyenne particulièrement élevée d'après le recensement agricole de 2010 (92 ha de SAU en moyenne, 31 pour l'Aude, 24 pour le Gard, 19 pour l'Hérault), la dynamique peut sembler d'autant plus exacerbée. De plus, les exploitations lozériennes comptent pour beaucoup dans l'augmentation des surfaces en AB sur l'ensemble du LR car ils disposent de grandes surfaces en parcours.

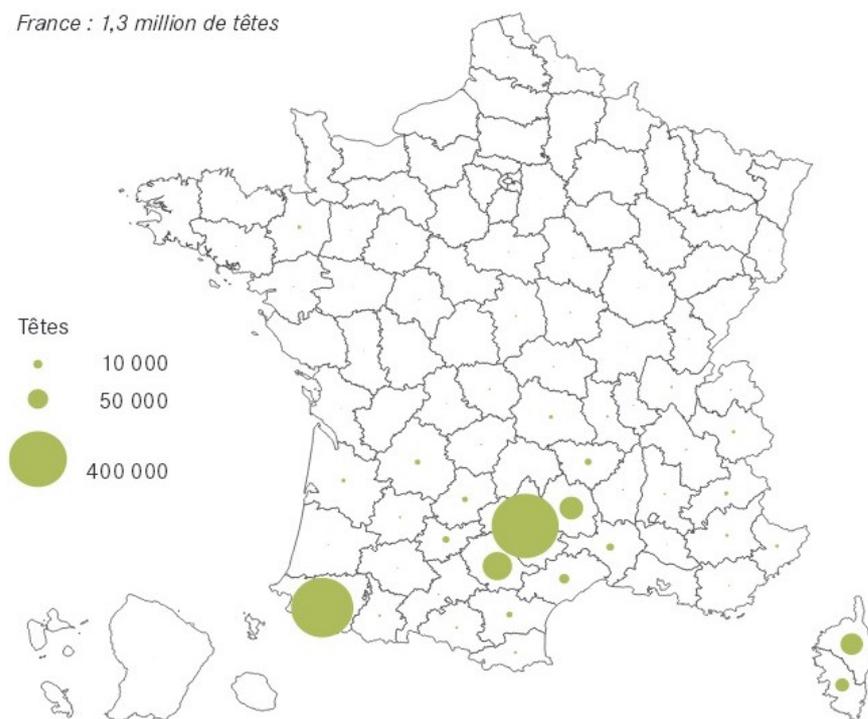
L'élevage ovin lait en pleine mutation dans le département

La filière laitière représente près de 30% de la production agricole départementale lozérienne (Chambre d'Agriculture de Lozère, données 2016). La production ovine arrive en seconde position avec ses 16,5 millions de litres de lait annuels (72 millions pour les bovins et 3,3 millions pour les caprins).

En France traditionnellement, la production de lait de brebis se concentre sur trois bassins : le sud du Massif-Central pour le rayon de Roquefort, les Pyrénées Atlantiques et la Corse, mais c'est sur le rayon Roquefort que se concentrent 2/3 des brebis (figure 10).

Ce sont 215 éleveurs lozériens qui élèvent 70 000 brebis de race Lacaune dont le lait est collecté à 80 % par la filière Roquefort (11 millions de litres de lait et 158 producteurs en 2016). En effet, les éleveurs ovins lozériens font partie du rayon historique de l'AOP Roquefort (figure 11 et ANNEXE 1) et possèdent une technicité ovine inégalée qu'ils ont développée avec la brebis de race Lacaune. Cependant, même si le fromage Roquefort est le produit emblématique de ce secteur, seul 1/3 de la production laitière du rayon Roquefort (Aveyron comprise) est destinée à la transformation du fameux fromage. En Lozère, l'entière production laitière ovine transformée à la laiterie du Massegros est à destination du fromage Salakis. L'organisation en système confédéral (Confédération générale des producteurs de lait de brebis et des industriels de Roquefort) rassemblant tous les acteurs de la filière, permettait jusque-là une redistribution de

France : 1,3 million de têtes



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2010

Figure 10: Répartition des Brebis en France, BARON.B, 2015 ©

Répartition des petits ruminants par canton et par espèce

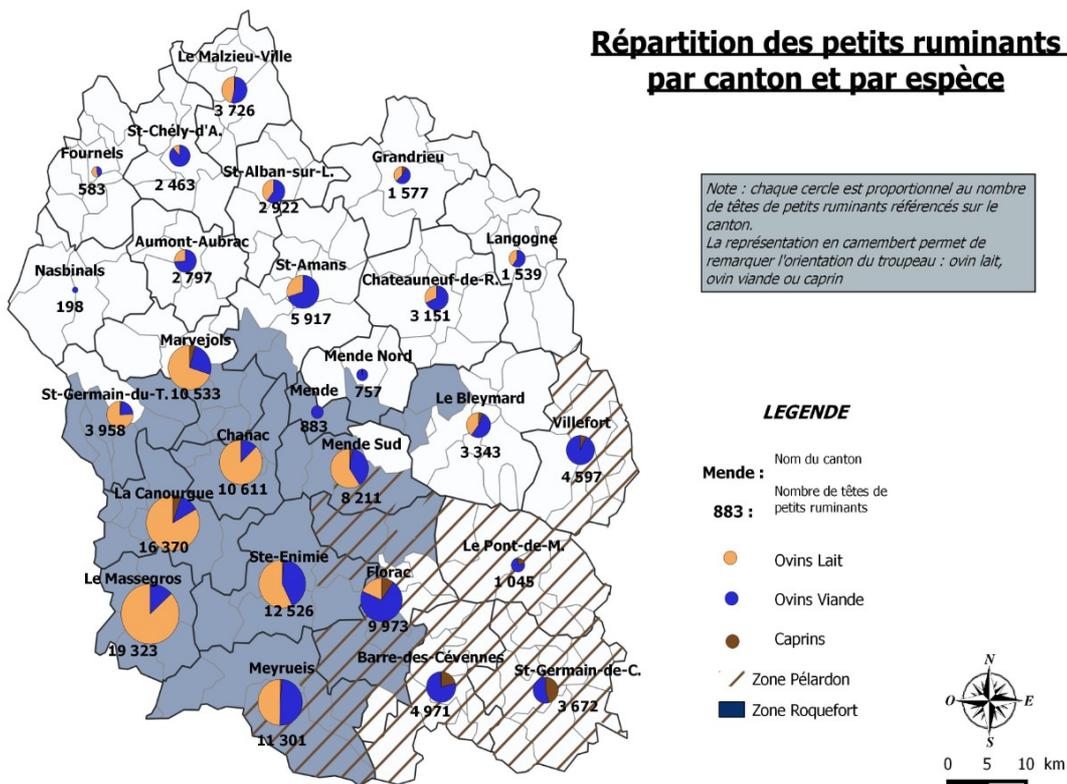


Figure 11: répartition des petits ruminants par canton et espèces, BARON.B d'après CA 48

©

la valeur ajoutée à tous les producteurs de la zone, sans distinction sur la destination du produit final. Avec la mise en place en 2012 du « paquet lait » par la Commission Européenne, visant à « renforcer la position des producteurs de lait dans la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers et à préparer le secteur à être plus compétitif et plus viable » (site de la Commission Européenne, 2016), l'organisation en confédération a été interdite par l'Organisation Mondiale du Commerce. Ceci a eu pour conséquence une baisse de visibilité dans l'organisation du développement de la filière. Les éleveurs, observant ces changements et au vu du développement de la filière biologique ont développé une certaine forme de stratégie individuelle et ont passé le cap de l'AB.

En 2015, la France compte 398 élevages ovin lait biologique représentant 79 085 brebis laitières (dont 2430 en conversion). Seize entreprises collectent un volume total de 15 428 millions de litres de lait bio, soit 5,9% de la production totale de lait de brebis française. En 2015, 27 % de la collecte nationale est issu du LR avec 4,305 millions de litres de lait pour un prix moyen de 1300€/1000 l, soit environ 450 € de plus que le prix d'achat conventionnel (850 € en moyenne chez Roquefort). En Lozère, entre 2008 et 2016, les surfaces en AB ont été multipliées par trois et on enregistre une hausse de plus de deux millions de litres de lait de brebis bio à l'horizon 2017.

Actuellement deux entreprises transforment le lait de brebis biologique lozérien (Lou Passou bio et la Bergerie de Lozère) dont la collecte s'effectue en Lozère et en Aveyron. Depuis 1996, Société s'est lancé dans le bio avec actuellement 22 producteurs pour 2,4 millions de litres de lait mais ces éleveurs se situent tous en Aveyron. Les éleveurs ovins lait lozériens recherchent des collecteurs afin de valoriser leur lait bio et Roquefort et laissent apparaître l'idée d'un nouveau circuit de collecte bio en Lozère.

Des collecteurs qui s'adaptent à une demande grandissante

- **Société fromagère du Massegros**

Il convient de présenter le contexte national du Roquefort afin de mieux comprendre la position de la Société fromagère du Massegros : Sept transformateurs produisent le fameux Roquefort, emblème de la gastronomie française et la plus ancienne AOP de France (anciennement AOC depuis 1925). L'aire géographique de l'AOP Roquefort appelée « Le Rayon » et qui est constituée de la presque totalité du département de l'Aveyron, d'une partie de la Lozère, du Tarn, du Gard, de l'Hérault et de l'Aude (annexe), soit 176 millions de litres produits par 850.000 brebis appartenant à 2 160 exploitations, dont 91 millions de litres transformés en 18 000 tonnes de Roquefort. A noter que comme tous les fromages à pâte persillée, la transformation et l'exportation du Roquefort est en baisse depuis 2006 (comme le montrent les figures 12 et 13 page suivante). Le groupe Société des caves, filiale du mastodonte Lactalis, transforme les deux tiers des volumes de Roquefort (les autres transformateurs pesant chacun pour quelques pourcents dans le total des volumes transformés) sur différentes unités de production. Pourtant, les deux tiers de la production de Société est de la diversification (Ultra-frais, Salakis, ...) montrant l'importance économique du groupe. La société fromagère du Massegros est l'une de ses unités de production.

Figure 14 : Localisation des établissements de transformation laitière collectant sur le département et à proximité, BARON.B, 2015©

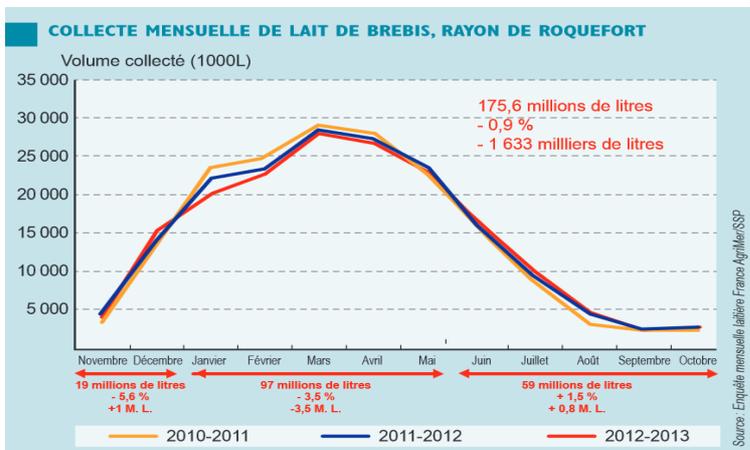
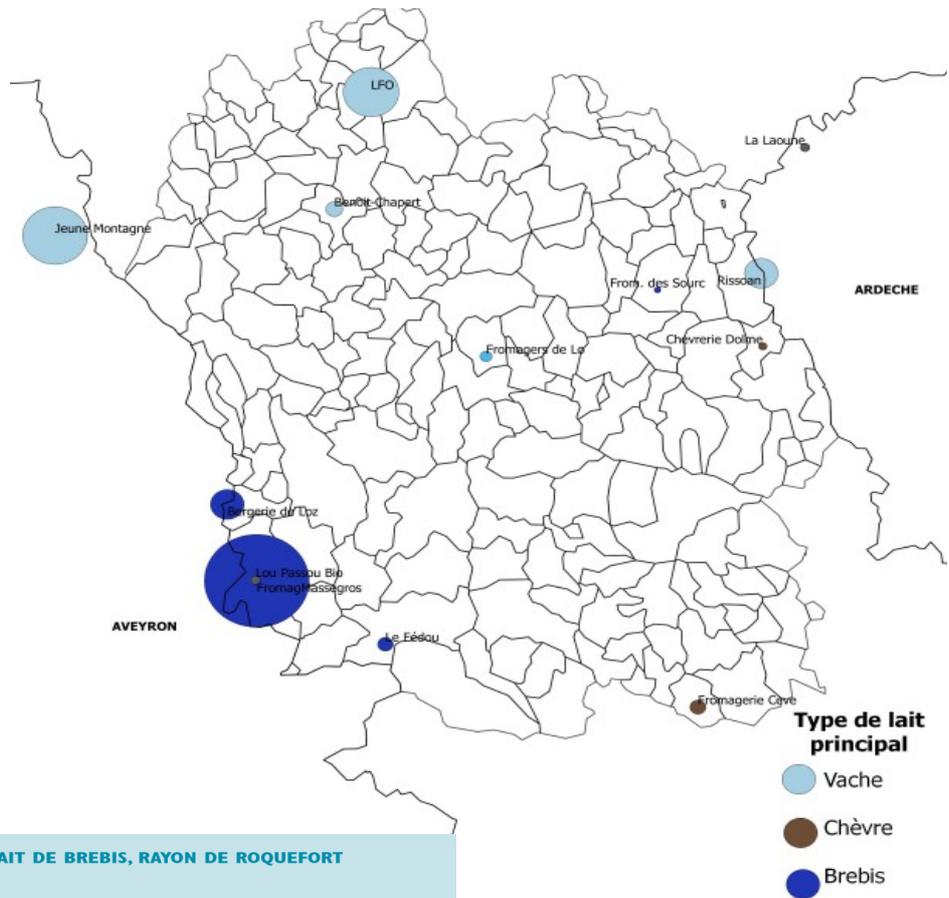


Figure 12 : Collecte mensuelle de lait de brebis du rayon de Roquefort, CERFRANCE, 2014 ©

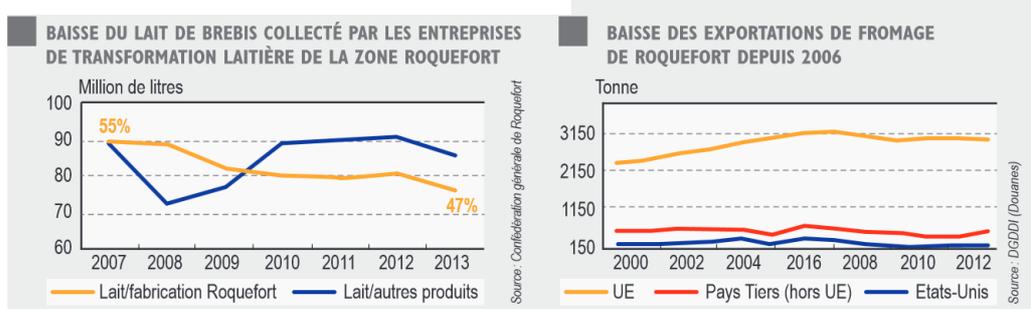


Figure 13 : Evolution lait de brebis et exportations du rayon Roquefort, CERFRANCE, 2014 ©

La Société fromagère du Massegros est située, comme son nom l'indique, au Massegros (figure 14), dans le sud-ouest du département de la Lozère. Avec 65 millions d'euros de chiffre d'affaires, la Fromagerie du Massegros est la plus grande laiterie au monde en lait de brebis. Près de 80 % de sa production est vendue à l'étranger, notamment en Allemagne.

Les producteurs lozériens situés dans la zone sont 158 pour une production de 11 millions de litres de lait. Situé dans le Rayon, ils respectent le cahier des charges de l'AOP Roquefort mais, pour rappel, leur production est essentiellement transformée en Salakis, fromage à pâte molle affiné en saumure, spécialité de l'unité du Massegros. Le cahier des charges de l'AOP Roquefort prévoit notamment que les brebis soient de race Lacaune, du pâturage obligatoire, que 75 % de la ration soit issue de la zone AOP et les achats extérieurs sont limités à 200 kg de matière sèche/brebis/an.

Société va mettre en place une collecte AB en Lozère avec une demande de 4 à 500 000 litres de lait, avec une production de préférence de mars à octobre et un système fourrage sec répondant aux demandes du marché en terme de qualité de produit et encouragé par des primes qualités. Ils privilégient leurs producteurs.

- **Lou passou bio**

La fromagerie Lou Passou Bio est située dans le sud-ouest de la Lozère, à la frontière de l'Aveyron (figure 14). Elle est spécialisée dans la transformation de lait biologique, principalement de brebis mais aussi de chèvre et de vache. Elle est une filiale de la Société Fromagère de Séverac, elle-même rattachée à l'entreprise des Maîtres Laitiers du Cotentin par empiètement de société. Pour l'année 2014, l'entreprise a transformé 315 000 litres de lait dont 220 000 litres de lait de brebis (60 000 litres de vache et 35 000 litres de chèvre). La tendance est à l'augmentation des volumes puisque le total n'était que de 230 000 litres en 2013 et que l'entreprise tablait sur 350 000 litres pour l'année 2015. Seul l'éleveur de chèvres est en contrat avec la laiterie, le reste du lait est acheté auprès d'un producteur adhérent Sodial pour ce qui est du lait de vaches et auprès de deux fournisseurs pour le lait de brebis : le GIE Roquefort Bio et la Société des Caves. La laiterie assure elle-même la collecte du lait de vache et de chèvre.

Pour ce qui est du lait de brebis, elle n'en assure sa collecte que durant le mois de septembre, hors-période de collecte pour le Roquefort. La gamme de Lou Passou Bio comprend 11 produits, tous réalisés avec du lait thermisé. La clientèle est principalement constituée de réseaux spécialisés dans l'agriculture biologique en France mais aussi en Allemagne (qui a pesé jusqu'à 15% du chiffre d'affaires), en Belgique et en Espagne. Les GMS locales sont aussi représentées, et l'entreprise y développe une marque spécifique afin de ne pas mettre en concurrence ses clients spécialisés.

Du fait de son importante croissance ces dernières années, l'entreprise a été amenée à investir. Ainsi, le site de production construit en 2009 a été agrandi en 2015.

Signalons que de par sa situation frontalière avec l'Aveyron et le choix de ses fournisseurs (devant répondre aux exigences de l'agriculture biologique), les éleveurs lozériens sont peu représentés dans les volumes transformés par la laiterie mais les volumes tendent à s'agrandir progressivement.

Evolution de la collecte de la Bergerie de Lozère et perspectives pour 2018

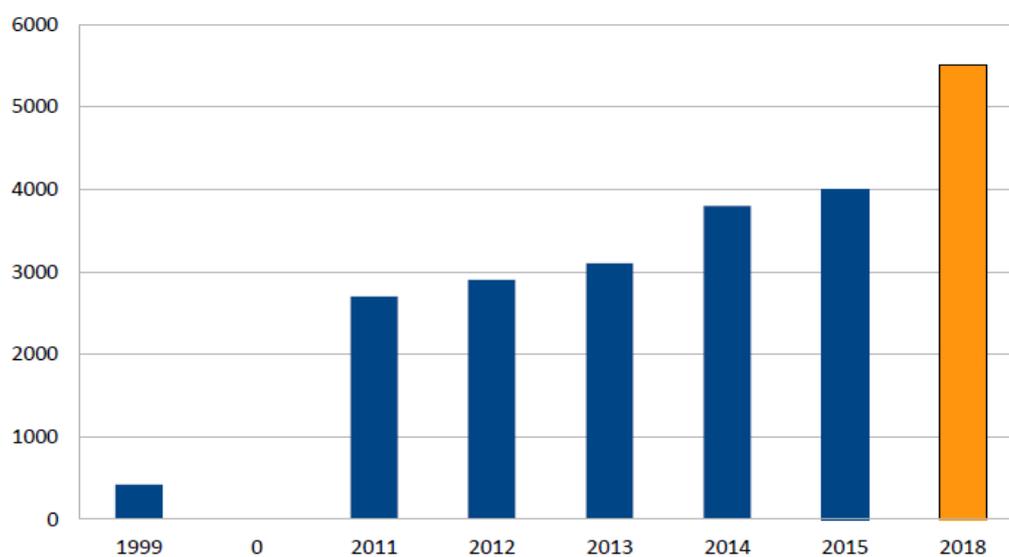


Figure 15 : Evolution de la collecte de la Bergerie de Lozère et perspectives pour 2018, COLOMB.M, 2013 ©

- **Bergerie de Lozère**

Située le long de l'autoroute A75 sur la commune de La Tieule (figure 14), la Bergerie de Lozère est spécialisée dans la fabrication de produits ultra-frais à partir de lait de brebis biologique.

L'entreprise est née en 1994 et s'appuyait sur 3 producteurs pour une collecte de 400 000 litres transformés en yaourts mais aussi en fromages. En 1999, elle a été rachetée par le groupe Triballat Noyal, également spécialiste de l'ultra-frais biologique. L'entreprise a continué son développement de yaourts, fromages blancs et faisselles. Le site de production actuel est très récent puisqu'il a été mis en service en 2012. Il comporte 3 lignes de production et est dimensionné pour le traitement de 5 millions de litres. Il emploie 25 salariés.

Aujourd'hui, la laiterie collecte et transforme près de 5 millions de litres de lait chez 38 éleveurs répartis sur l'Aveyron et la Lozère. Les produits sont déclinés sous deux marques : "*Vrai*" à destination des GMS et "*La Bergerie de Lozère*" à destination des réseaux bio spécialisés.

La collecte est organisée de façon à limiter le pic de collecte de printemps. Ainsi, le site de la Tieule se limite à la gestion de la collecte et la transformation. La commercialisation est, elle, assurée par le groupe Triballat à partir de ses deux plates-formes situées à Noyal et Rians. De fait, toute la production réalisée sur le site est ensuite acheminée vers ces plate-formes avant d'être redistribuée vers les clients du groupe (7 semi-remorques par semaine). L'activité commerciale tirant la production, c'est donc depuis Noyal/Vilaine (35) que se dessinent les perspectives de développement de la Bergerie de Lozère. Pour l'heure, Pascal Vieville, directeur de la Bergerie de Lozère, a confirmé en 2015 que la dynamique sur le lait de brebis est positive et que l'idée est d'arriver à une collecte de 8 millions de litres d'ici 2018, c'est-à-dire une collecte permettant d'arriver à saturer l'outil de transformation (la figure 15 datant de 2013 montre un objectif de 5,5 millions de litres revu à la hausse ces dernières années au vu de l'évolution du marché).

- **La Lémance envisage de s'implanter en Lozère...**

Cette laiterie n'est pas implantée en Lozère mais à Montayral dans le Lot et Garonne. Créée en 1998, elle travaille à 100 % en Bio et transforme les trois laits (vache/brebis/chèvre). Ce lait est transformé en fromage (pâte pressée, bûche, crottin, camembert...) et lait pasteurisé (en prestation par Biogam). Les volumes collectés sont les suivants : 80 % en lait de chèvre soit 3 millions de litres, **5 % en lait de brebis soit 500 000 litres** et 5 % en lait de vache soit 500 000 litres. La zone de collecte fait une « virgule » de la Vendée jusqu'à la Lozère. Depuis 2014, la laiterie ambitionne d'augmenter ses volumes en lait de chèvre de trois millions de litres. Pour atteindre cet objectif, une unité de transformation supplémentaire a été implantée en Vendée en 2015 et le projet d'une unité de transformation supplémentaire en Lozère pour 2017 est en bonne voie. La Lémance recherche donc de nouveaux producteurs avec une collecte pouvant se réaliser sur l'ensemble du département de la Lozère pour le lait de chèvre, et à proximité de l'unité de transformation en ce qui concerne le lait de brebis.

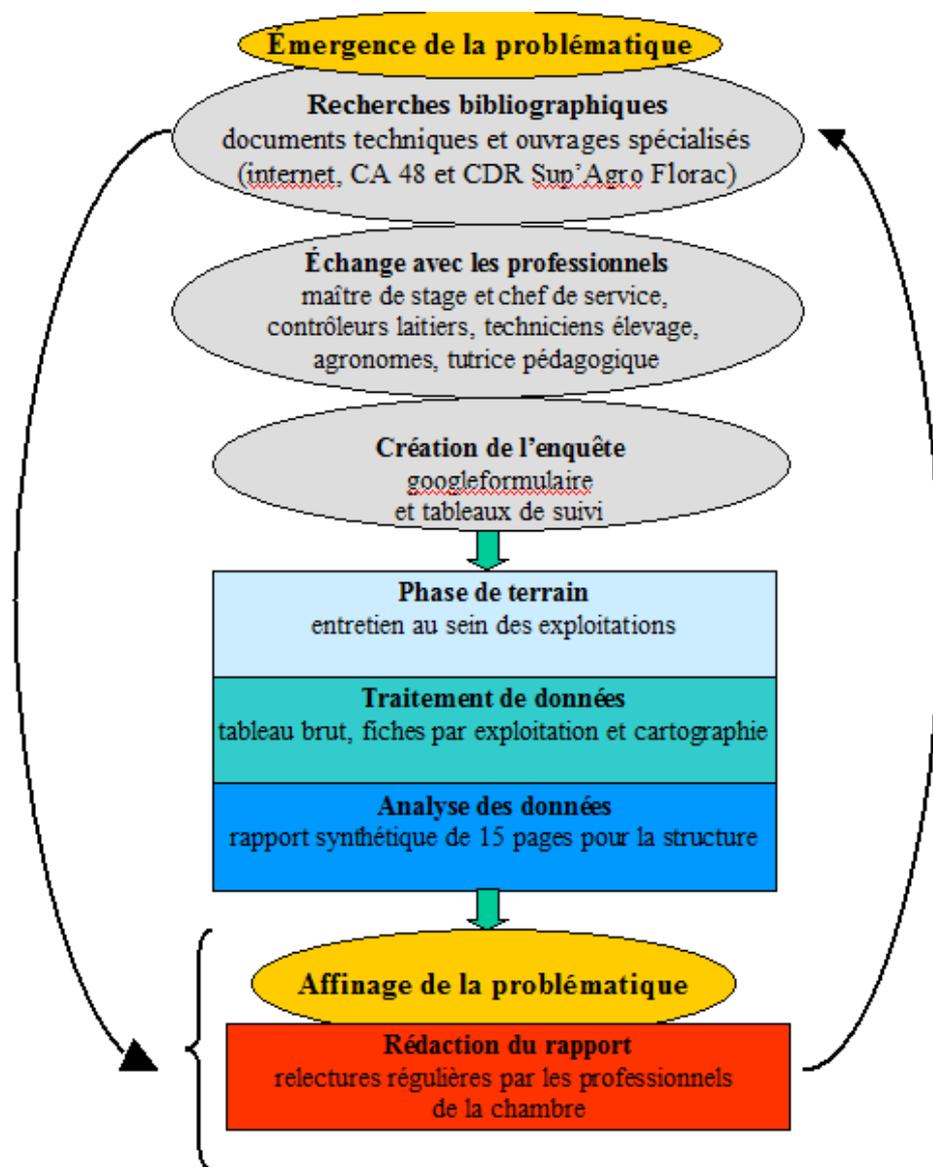


Figure 16: Schéma de méthodologie de travail lors du stage, DEBUF.K, 2016

II. Missions et méthode

II.1 Mes missions au sein de la Chambre d'agriculture de Lozère

Au sein du pôle de la Chambre d'Agriculture de Mende se trouve le siège social de l'association Lozère Bio ayant comme objet le développement et la valorisation de la filière biologique en Lozère. Mon maître de stage Maxime COLOMB est le seul conseiller en agriculture biologique de Lozère et l'animateur de l'association Lozère Bio.

Au vu de l'explosion des conversions en AB sur le territoire et de la demande grandissante des collecteurs se positionnant sur ce marché en croissance, notamment au niveau des filières laitières, il était nécessaire d'anticiper le potentiel de lait en conversion afin que la Chambre d'agriculture puisse se positionner comme intermédiaire efficace entre les collecteurs et les éleveurs. De plus, ces conversions sont intervenues dans un contexte économique sensible où la majorité des exploitations est en train de passer le cap du biologique dans l'espoir de saisir l'opportunité d'une meilleure valorisation économique de leur lait. De nombreuses adaptations techniques devront être réalisées en conséquence. C'est dans ce contexte que j'ai eu pour mission d'effectuer des entretiens auprès des éleveurs laitiers ovin et bovin afin d'établir une cartographie de localisation du potentiel laitier en conversion et de hiérarchiser les besoins de suivi et d'accompagnement à effectuer par la Chambre d'agriculture. Dans un même temps, j'ai participé à la valorisation de la filière biologique, notamment à travers la création de différents supports de communication et par l'organisation de la Cardabelle, foire aux produits biologiques de Mende (voir annexe 2 : *Missions confiées lors du stage*). Ce présent rapport se concentrera sur le travail d'enquête et d'analyse de la filière ovine afin de comprendre en quoi la structuration d'une filière OL bio dans un contexte national de développement de l'AB favorise la pérennisation de cet élevage en Lozère tout en favorisant des techniques de production plus respectueuses de l'environnement.

II.2 Méthodologie appliquée

Plusieurs phases de travail ont été nécessaires pour répondre à la problématique (voir schéma figure 16)

1- Phase de bibliographie

J'ai d'abord effectué de multiples recherches sur internet et rassemblé divers documents trouvés à la Chambre d'agriculture et au CDR de l'Institut d'éducation à l'agro-environnement de Florac (articles de presse, rapports techniques, ouvrages spécialisés...) qui se retrouveront tout au long du rapport et dans la bibliographie et la webographie. Cela m'a permis de comprendre le contexte actuel de l'agriculture biologique en France et d'en dégager les enjeux, plus particulièrement chez les éleveurs laitiers. J'ai progressivement resserré géographiquement mes recherches pour me concentrer sur la Lozère. J'ai ensuite croisé les avis et connaissances que je m'étais construits avec ceux de mon maître de stage et des diverses

personnes ressources au sein de la Chambre d'agriculture (annexe 3 : Tableau des personnes ressources rencontrées lors du stage). De cet échange est née la nécessité d'un rendez-vous avec ma tutrice de stage Marie-Claire CHARDES afin d'avoir un regard extérieur et d'éclaircir les derniers points d'incompréhension ou de doute, notamment sur le contexte laitier lozérien et les besoins actuels de la filière. C'est également à ce moment là que j'ai vraiment choisi la problématique de mon rapport parmi les différentes propositions que j'avais fait émerger au tout début de mon stage.

2- Elaboration de l'enquête

Une réunion avec mon maître de stage Maxime COLOMB et Alain RAYNAL (chef de service programmes élevage, contrôle de performances et appuis techniques ovins et caprins, Filières animales, Agribio) a été organisée afin de définir les objectifs précis du travail d'enquête que j'allais devoir effectuer et d'établir les éleveurs à cibler. Cette enquête a eu trois objectifs principaux :

- faire un état des lieux concernant les conversions et réflexions face à la bio chez les ovins lait afin d'anticiper la quantité de lait bio sur le marché à l'horizon 2016-2017 ainsi que les engagements pris au niveau des collecteurs (formes et temporalités)
- détecter et hiérarchiser les difficultés passées, actuelles et celles attendues lors du passage à l'agriculture biologique afin de définir les attentes et besoins en formation
- rassembler et croiser les informations entendues sur la potentielle collecte bio de Société afin de mieux se positionner face à leurs responsables lors de la réunion Chambre-Société prévue en juin.

J'ai pu élaborer une première version d'enquêtes semi-directives sous forme de googleformulaire (annexe 4 : *Enquête ovin lait*). S'en est suivie une phase d'échanges avec les contrôleurs ovin lait. Suite à ces échanges, j'ai modifié et adapté mon questionnaire face aux différentes attentes avant que la version finale ne soit validée par l'ensemble de l'équipe et que la liste des agriculteurs à contacter soit finalisée.

Choix et localisation des enquêtés :

23 exploitations ont été choisies en concertation avec Alain RAYNAL, Maxime COLOMB et Nathalie RIVEMALE (conseillère ovin lait spécialisée AB).

La plupart ont été détectés par les contrôleurs laitiers (discussion d'une éventuelle conversion) ou via leur prise de contact à la Chambre d'agriculture auprès de Maxime COLOMB via le pôle info bio pour avoir des conseils pour leur conversion. (cf Annexe confidentielles 1 : *Tableau synthétique des exploitations ovins lait contactés*). Trois d'entre eux ont été ajoutés sur les conseils des premiers éleveurs enquêtés.

3- Phase de terrain

Un tableur excel m'a permis de faciliter l'organisation de mes prises de rendez-vous, me permettant de savoir qui j'avais déjà appelé, qui je devais rappeler, à qui j'avais laissé un message, etc... J'ai également localisé tous les agriculteurs sur une carte papier afin de regrouper mes rendez-vous et d'optimiser mes déplacements situés principalement en Vallée du Lot. Trois semaines de déplacements sur les exploitations en juin ont été nécessaires afin d'effectuer les 23 entretiens individuels d'environ une heure au sein des exploitations. J'ai pu

disposer des véhicules de service de la Chambre d'agriculture pour effectuer mes trajets.

4- Traitement des données et analyse

Toutes mes données brutes ont été retranscrites dans un tableur excel et une fiche par exploitation a également été créée. Des codes couleurs ont permis de faciliter la lecture du tableau et le traitement des données. D'autres tableaux plus concis (éleveurs en conversion AB/en réflexion, intéressés par une collecte Roquefort, déjà engagés avec un collecteur, ...) ont été extraits de ces données brutes afin d'en faciliter l'exploitation. Les différentes parties de mon enquête ont déterminé les différentes parties d'analyse de mon travail. Des cartographies avec le logiciel Q-GIS ont été réalisées afin de localiser les éleveurs et le potentiel de lait biologique en conversion à l'horizon 2017 ainsi que pour visualiser le trajet d'une éventuelle collecte par Roquefort (les fonds de cartes de Lozère et données communes m'ont été fournis par Mathieu AUGUSTIN, géomaticien de la Chambre d'agriculture). Au vu de la taille de l'échantillon, j'ai fait le choix d'une analyse qualitative. Chaque point abordé et analysé a été, dans la mesure du possible illustré à l'aide de graphiques, schémas ou tableaux. Ces points d'analyses accompagnés de leurs illustrations ont permis la construction d'un document de synthèse de 14 pages (hors annexes) fourni à la Chambre d'Agriculture et qui a servi de support pour une réunion entre la Chambre d'agriculture et les responsables de Société.

5- Choix de la problématique

Le choix de la problématique s'est affiné au fur et à mesure de l'avancement de mon travail d'enquête. J'ai listé plusieurs propositions au début de l'étude et choisi celle qui semblait le plus correspondre au travail demandé par la Chambre d'Agriculture et au cadre de la licence GENA. Cette problématique s'est tout de même affiné lors de la phase d'analyse de mon rapport en juillet-août.

6- Nouvelle phase de bibliographie

Une nouvelle phase de recherche bibliographique a complété mes connaissances et m'a permis d'approfondir mon analyse pour finaliser la rédaction.

II.3 analyse critique

Ces entretiens ont largement répondu aux objectifs fixés : le potentiel de lait bio à l'horizon 2017 a été précisément identifié, les besoins en formations des nouvelles exploitations ovin lait en AB ont été cernés et la Chambre d'agriculture a pu se positionner auprès des responsables de Roquefort et des producteurs afin de mettre en lien l'offre et la demande. Cependant, plusieurs points auraient pu être améliorés. Premièrement, la nécessité de croisement de regard des différents personnels de la Chambre d'Agriculture a retardé le commencement de mon enquête. En effet, la petite taille du service élevage face aux nombreuses attentes des différents secteurs crée des emplois du temps bien chargés difficiles à croiser amenant le début des entretiens en début de période des foin en juin. J'ai profité d'une fenêtre pluvieuse pour accélérer la fréquence de mes entretiens. De plus, la réunion entre la Chambre d'agriculture et les responsables de Roquefort ayant été

avancés de deux semaines, mes premiers résultats ont été attendus plus vite que prévu. Cela a eu plusieurs conséquences et notamment l'impossibilité pour moi de retranscrire mes enquêtes au fur et à mesure et d'avoir un certain recul sur mon questionnaire. De ce fait, lors de l'analyse, j'ai été confrontée à certaines réponses non homogènes sur la précision donnée et donc difficilement voir impossible à traiter (exemples : type de Surface Agricole Utile, quantité d'engrais utilisé). J'ai su m'adapter en allant chercher ces informations auprès des services de la Chambre d'agriculture. J'ai donc traité mes résultats en deux temps ; en traitant l'aspect « collecte et collecteur » au plus vite pour les fournir à temps pour la réunion ; puis j'ai ensuite pris le temps de traiter les aspects « profils, attentes et besoins ».

Dans la rédaction de ce rapport, il faut aussi prendre en compte le fait que mes six mois de stage ont comporté différentes missions (annexe 2 : *Tableau des missions confiées pendant le stage*) liés au développement de la filière laitière biologique et que ce rapport s'est concentré uniquement sur deux mois de travail spécifique à la filière ovin lait biologique. Il est donc logique qu'il ne soit pas aussi développé qu'il pourrait l'être, faute de temps. C'est notamment l'aspect « évolution des pratiques » qui m'a semblé difficile à traiter concernant les éleveurs enquêtés, faute de données précises et exploitables sur leurs pratiques passées et actuelles.

III. Résultats de l'étude

Comme dit précédemment, cette partie se concentre sur l'analyse des données suite aux 23 entretiens effectués auprès des éleveurs ovins lait. Le croisement de cette analyse avec une recherche bibliographique spécifique aux pratiques passées et actuelles de ces éleveurs, les données récoltées auprès des contrôleurs laitiers, et l'analyse d'un cas type de l'institut de l'élevage et des suivis de la Chambre d'agriculture ont permis de répondre plus précisément à la problématique.

Profils et état des lieux des pratiques actuelles

Les exploitations interrogées (en réflexion et en conversion) sont principalement situées en Vallée du Lot et sur les Causses Sauveterre et Méjean (figure 17 page suivante) avec un terrain calcaire.

- La SAU va de 124 à 713 ha (moyenne 327 ha). Ces grandes exploitations valorisent des surfaces pastorales et profitent de grande zones de parcours (moyenne de 190 ha de parcours) et de lande pour partie de l'alimentation de leurs troupeaux (voir figure 18 page suivante et annexe confidentielle 2 : *Assolement des éleveurs interrogés*).

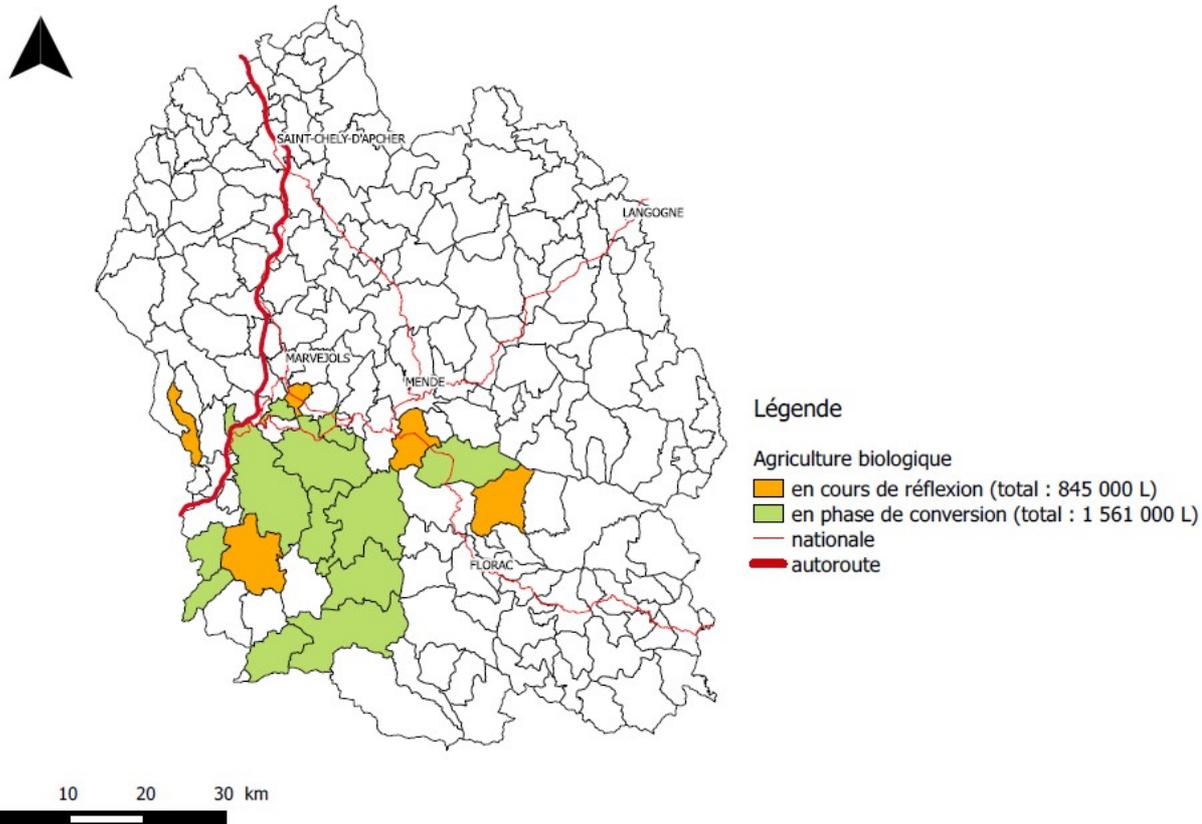


Figure 17 : Localisation et litrage potentiel des 26 exploitations en ovin lait en conversion ou en cours de réflexion face au bio, DEBUF.K, juin 2016 ©

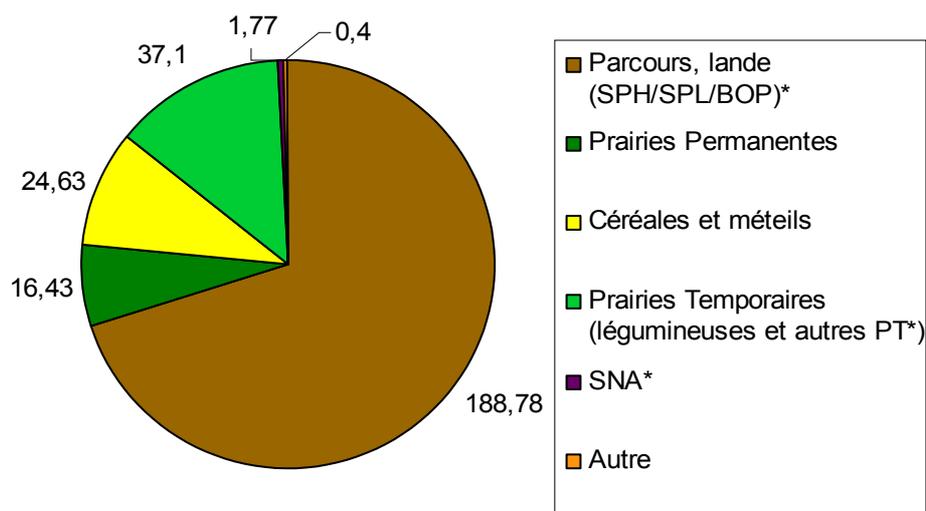


Figure 18 : Assolement des exploitations ovines lait en conversion ou en réflexion AB, DEBUF.K ©

- cheptel de 170 à 680 brebis de race Lacaune (moyenne 300)
- Toutes les exploitations sont en collecte avec Société des caves en zone Roquefort dont trois également au Fédou (petites quantités ou excédent)
- La plupart sont en CUMA et font parties de l'Organisation des Producteurs de Bassin de Roquefort (OPBR). Un seul fait parti de l'AVEM (Association des Vétérinaires Eleveurs du Millavois).

Parmi les éleveurs ovins lait enquêtés :

- **Sept sont en cours de réflexion** (figure 17) concernant le passage à l'AB représentant un potentiel de 845 000 litres de lait biologique à l'horizon 2017. Parmi ces éleveurs en réflexions :

→ cinq ont recours à la synchronisation des chaleurs (l'utilisation d'hormones est non compatible avec le cahier des charges AB (voir annexe 4 : *Synthèse réglementaire et technique du mode de production biologique des ovins et caprins en élevage laitier et allaitant*))

→ deux récoltent leur fourrage en 100 % foin

(le choix de ces précisions trouve sa pertinence par rapport aux exigences de Roquefort pour la potentielle mise en place d'une collecte bio, comme on le verra plus loin)

- **15 des exploitations enquêtées sont en conversion** (figure 17) vers l'agriculture biologique depuis fin 2015 ou courant 2016 représentant un potentiel de 1 561 000 litres de lait biologique à l'horizon 2017 .

Motivations et freins pour le passage au bio

- La motivation financière est la motivation principale pour le passage en AB pour plus des

deux tiers des éleveurs (figure 19) et seulement cinq éleveurs considéraient avoir des pratiques en conventionnelles se rapprochant fortement du cahier des charges AB

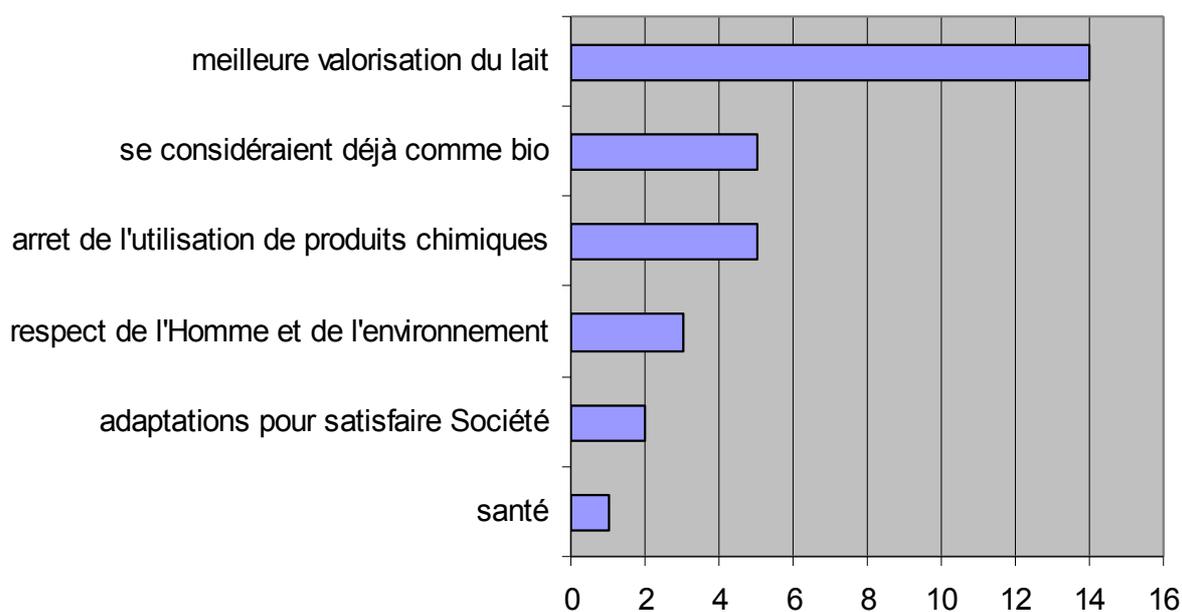


Figure 19: Motivations principales pour le passage en AB cités par les éleveurs interrogés

- Les éleveurs n'ayant pas encore passé le cap de la conversion en AB évoquent leurs craintes quant à la conduite de l'assolement (plus d'engrais chimique) avec une peur de baisse de rendement excessive et une perte d'autonomie. La crainte se situe surtout au niveau de l'utilisation d'azote pour les céréales. La demande de lait tardif par Société a également été citée deux fois (figure 20).

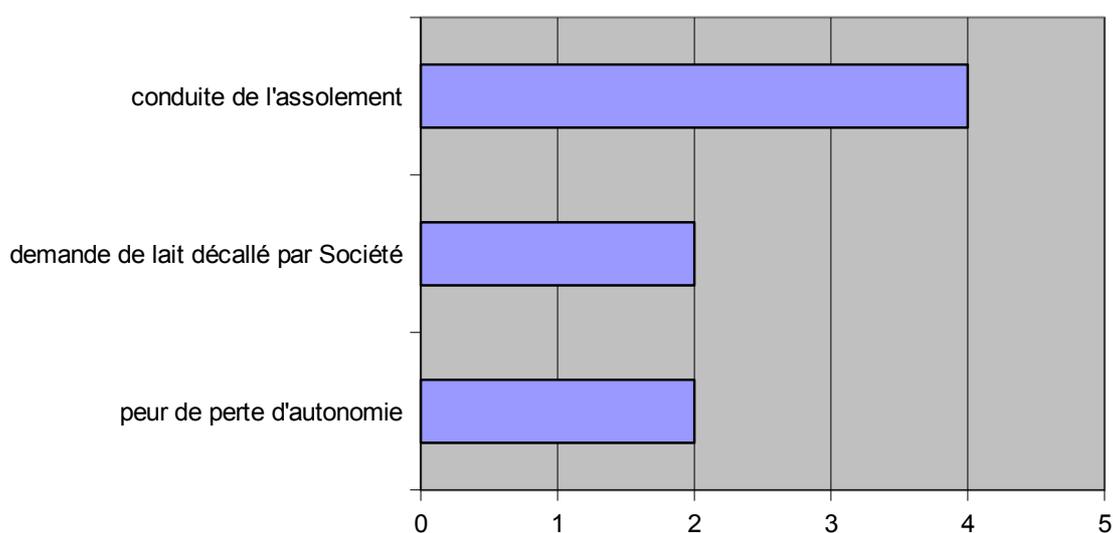


Figure 20 : Freins principaux évoqués par les sept éleveurs en réflexion pour le passage en AB

- L'absence de collecte de lait bio et le changement de la conduite de l'assolement sont les craintes principales des éleveurs en conversion (figure 21) Seul trois des éleveurs estiment n'avoir eu aucun freins pour leur passage en AB.

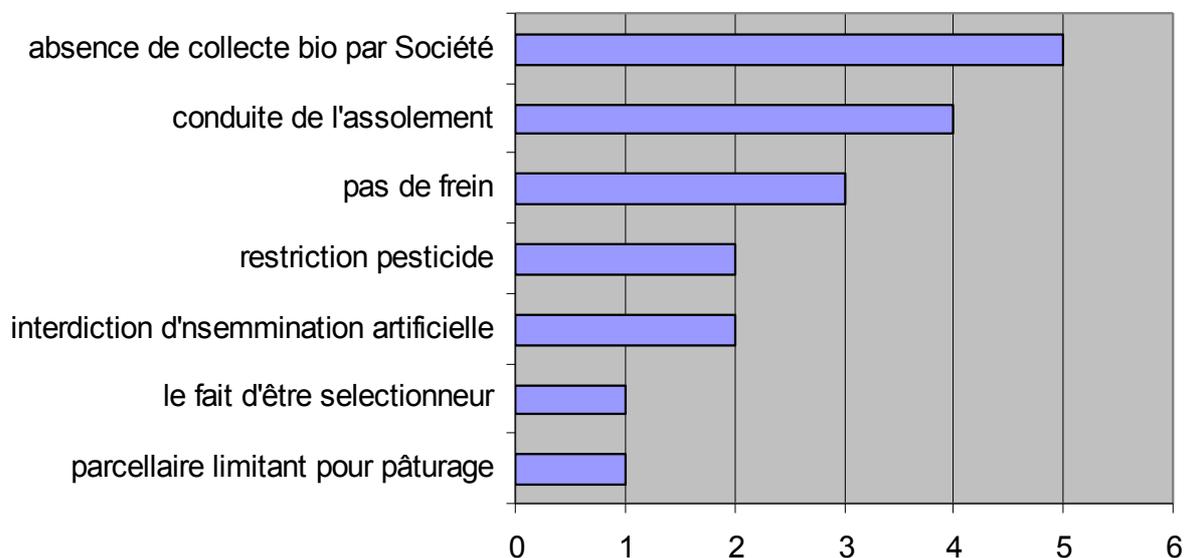


Figure 21: Principales craintes actuelles ou d'avant conversion des 16 éleveurs ovin lait en phase de conversion AB en 2016

Des changements au niveau des pratiques culturales

- Sur l'ensemble des éleveurs enquêtés, la moitié s'orienterait vers un changement de pratiques accompagné d'engrais biologique pour leur passage vers l'AB (Figure 22). 13% des enquêtés estiment avoir déjà des pratiques se rapprochant fortement des exigences du cahier des charges biologique induisant peu de changements lors de leur conversion. Il est à préciser que la moitié des éleveurs indiquant l'utilisation d'engrais biologique espèrent ne devoir le faire que les premières années le temps d'adapter et de préciser leurs techniques et trois d'entre eux précisent un investissement économique identique en engrais biologique qu'en engrais conventionnels avant la conversion. C'est surtout l'utilisation d'azote organique pour les cultures de céréales qui a été évoqué comme un point de questionnement fort.

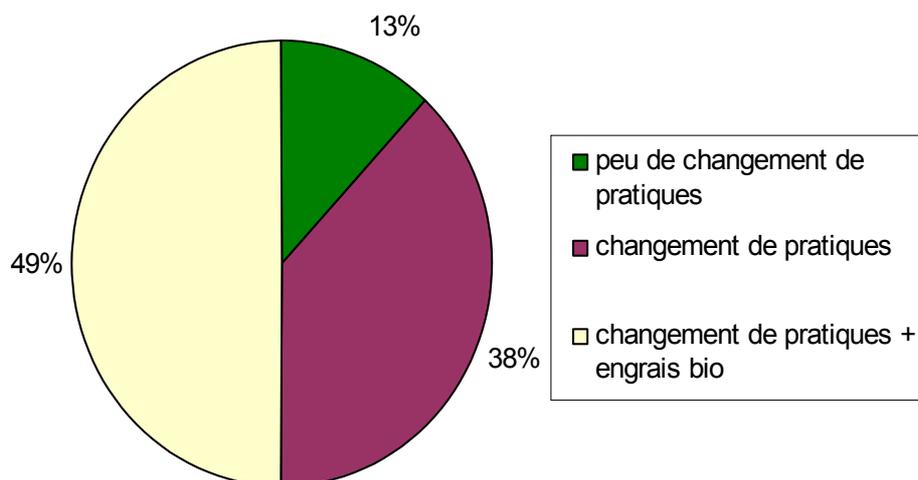


Figure 22: Prévissions des éleveurs interrogés sur leurs changements de pratiques ou l'utilisation d'engrais bio pour leur passage en AB

Parmi les changements de pratiques évoqués, on retrouve principalement une meilleure valorisation du fumier et de l'engrais (figure 23), l'augmentation des rotations de culture et l'utilisation de faux semis. Sont également cités l'utilisation du méteil, l'amélioration du compost, la mise en place de semis sous-couvert et le chaulage. A noter que cinq éleveurs n'ont pas donné de précision dans leurs changements de pratiques.

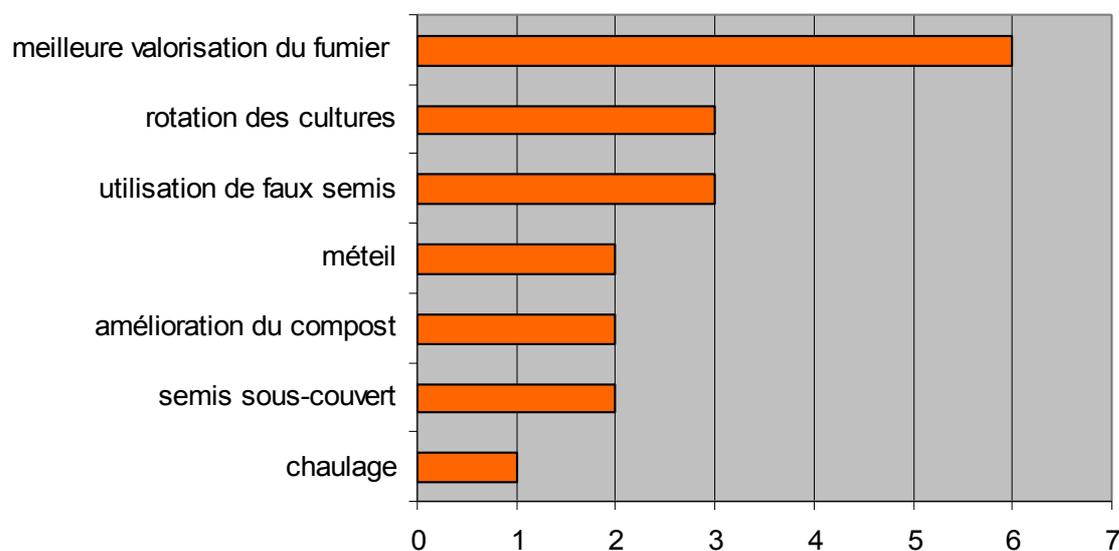


Figure 23: Changements de pratiques évoqués par les éleveurs interrogés pour leur passage en AB

- Seul deux éleveurs sur 23 ne sont actuellement pas autonome en fourrage et plus de 95% d'entre eux pensent pouvoir l'être encore, une fois leur conversion à l'agriculture biologique terminée.

Autres changements dans le passage à l'AB

- Le passage à l'agriculture biologique a ou va nécessiter des investissements souvent lourds afin de respecter le cahier des charges, notamment au niveau des bâtiments. Parmi les investissements prévus on retrouve (voir tableau 1) surtout ici l'agrandissement de la bergerie pour s'adapter à la surface minimal/animal exigée par le cahier des charges AB (Annexe 5 : *Synthèse réglementaire et technique du mode de production biologique des ovins et caprins en élevage laitier et allaitant*) et la construction d'un nouveau bâtiment de stockage ainsi que les investissements pour un séchage en grange. Cinq des sept éleveurs en cours de réflexion ont cité des investissements similaires en cours ou en prévision induisant une conversion plausible.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des principaux investissements cités

	Eleveurs en conversions AB	Eleveurs en réflexion AB
Agrandissement de la bergerie	5	3
Investissements pour séchage en grange	3	2
Nouveau bâtiment de stockage	3	2
Amélioration de la salle de traite	2	0
Pas d'investissements prévus	4	2
En réflexion	2	1

(les numéros correspondent aux nombres de fois ou l'investissement est cité)

Croisement des informations relevées avec le « cas types ovin lait du rayon de roquefort »

Le réseau d'élevage pour le conseil et la prospective publie régulièrement des fiches de synthèse « cas type » permettant d'avoir des références sur les différents systèmes d'élevages. C'est dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage ovins lait que 30 exploitations du Rayon de Roquefort sont suivies par les Chambres d'agriculture de l'Aveyron et de la Lozère, UNOTEC, le Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort et l'EDE du Tarn.

Le cas type OL ROQ-08, « *Système spécialisé ovin lait rayon de Roquefort causses Nord, structure moyenne en agriculture biologique* » nous donne donc des informations sur le profil et l'état des lieux des pratiques vers lesquelles les exploitations en ovins lait enquêtés devraient s'orienter.

Ces exploitations caractérisée par un mode de production biologique et un faible niveau d'intensification sont situées sur des surfaces à potentiel moyen et s'appuient sur un système fourrager à base de foin.

Informations intéressantes :

- ces exploitations sont caractérisée par un système fourrager à base de foin
- la mise en place de cultures dérobées pâturées à l'automne et en début de printemps évite les sols nus (pratique que l'on ne retrouve pas chez les éleveurs enquêtés et de manière générale chez les éleveurs

conventionnels lozériens)

- l'utilisation des intrants est limitée
- la lutte se déroule à partir de mi-juin en totalité en monte naturelle et la lutte à contre saison sexuelle en période précoce est difficile pour les agnelles qui sont pour certaines retardées à l'automne.
- La ration des brebis est basée sur du foin de Luzerne (les éleveurs interrogés utilisent des correcteurs azotés dans leur ration)

Des besoins en suivi et formations

Accompagnement pendant la conversion

Enquête (mettre logo)

- Plus de la moitié des éleveurs interrogés ont été accompagnés par la chambre d'agriculture de la Lozère dans leur passage en AB, pour la plupart via une visite sur la ferme du conseiller en agriculture biologique et par un VISA BIO (diagnostics AB expliqué plus loin) pour deux d'entre eux (Figure 24). La visite sur la ferme par le conseiller consiste à présenter le cahier des charges en AB et à évaluer les principaux changements techniques et économiques sur l'exploitation afin de se faire une première idée des conséquences et possibilités du passage en AB (échange d'une ou deux heures). L'enquête ressort un taux de satisfaction de 100% sur cet accompagnement. Quelques uns ont cumulé ces conseils avec ceux de leurs contrôleurs laitiers ou de leurs voisins.

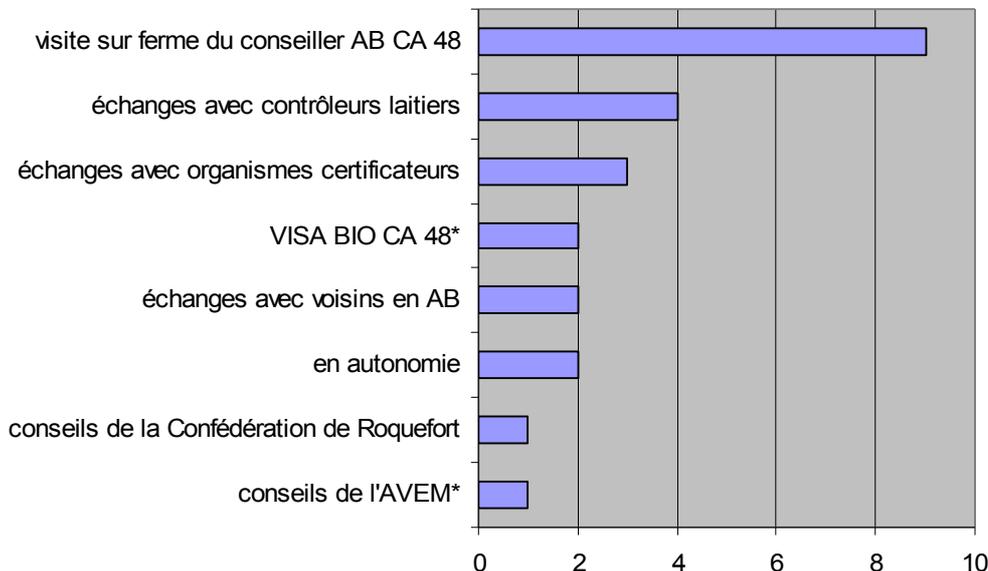


Figure 24: Modalités d'accompagnements dans la conversion à l'AB cités par les éleveurs interrogés

*CA 48 : Chambre d'agriculture de la Lozère

*VISA BIO : dispositif régional de diagnostic conversion en AB sur trois jours

*AVEM : Association des Vétérinaires éleveurs du Millavois

- Les autres exploitants ont cité conseils et échanges avec divers organismes et autres personnes physiques comme le montre la figure 24 sauf deux qui ont effectué leur conversion en totale autonomie et deux autres qui sont encore en phase de réflexion sans avoir sollicité de conseils extérieurs. Le seul insatisfait l'est par la rencontre avec un technicien d'un organisme certificateur « pas assez renseigné sur la réglementation en bio » d'après l'éleveur.

Attentes et besoins en formations

- Les points sensibles des sept éleveurs en cours de réflexion face à l'AB se situent principalement sur les techniques culturales (rotation, méteil, semis direct sans engrais chimiques) et la conduite de l'élevage (analyse des conséquences d'un changement de période de traite et conduite des jeunes particulièrement) correspondant aux craintes évoquées dans un paragraphe précédent (Figure 21). La demande d'un appui administratif dans la conversion a également été citée deux fois.
- L'apprentissage de nouvelles techniques culturales adaptées à l'AB est également la priorité en besoin d'accompagnement chez les exploitations en phase de conversion (cité par 11 d'entre eux). La figure 25 (ci-dessous) exprime les précisions données lors de ces entretiens. Le besoin de maîtrise d'alternatives sanitaires est revenu par trois fois également (voir annexe confidentielle 3 : Tableau de synthèse des besoins exprimés par les éleveurs ovin lait interrogés)

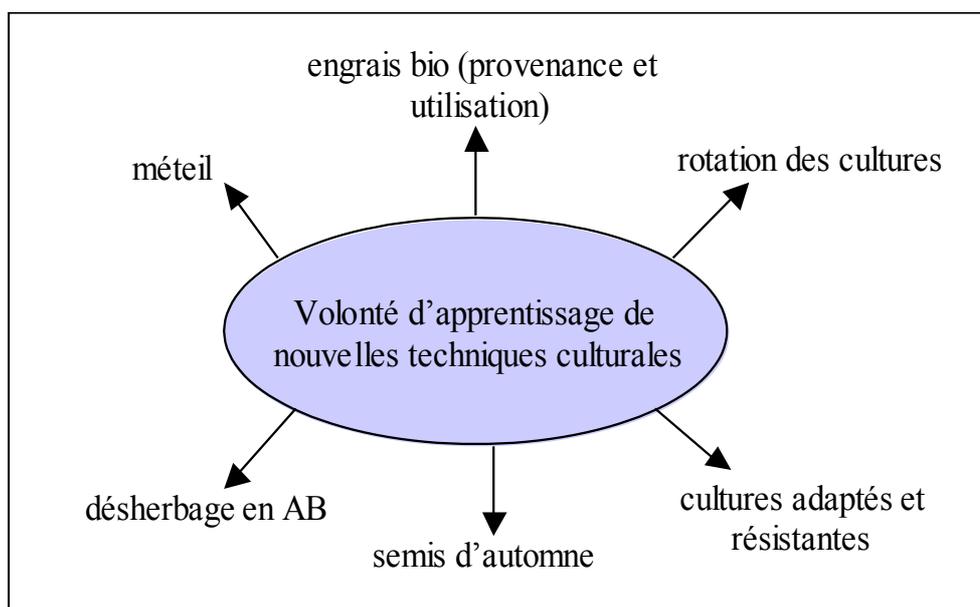


Figure 25: Schéma des modalités de techniques culturales citées par les éleveurs interrogés

- Cinq des enquêtés n'ont pas de difficultés ni d'attentes particulières.
- La forme d'accompagnement et de suivi largement la plus appréciée est le groupe d'échange, comme l'illustre le graphique ci-après (figure 26). En effet, les éleveurs ont souvent précisé la nécessité d'échanges concrets et l'intérêt de visites d'exploitation qui leur ressemblent.

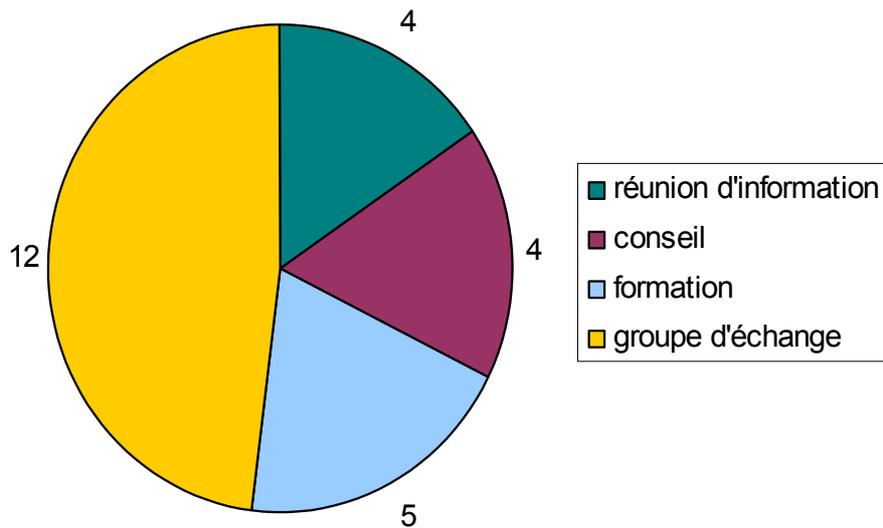


Figure 26: Graphique illustrant les formes d'accompagnements et de suivis souhaitées par les éleveurs interrogés

* les numéros correspondent aux nombres de fois ou l'accompagnement est cité

- Neuf éleveurs souhaitent être contactés par un technicien spécialisé et trois de plus si la conversion en AB de ces derniers devient effective.
- L'association « Lozère Bio » semble avoir une notoriété moindre chez les éleveurs interrogés (tableau 2). Parmi les sept ayant répondu « oui » à la question « Connaissez-vous l'association « Lozère Bio ? », un seul a su donner une vision assez claire des missions de l'association, précisant un certain flou entre les missions de la chambre et de celles de l'association. Les autres en ont juste entendu vaguement parler ou reçu la cotisation sans trop distinguer son objet. 14 éleveurs aimeraient en savoir plus.

Tableau 2 : Tableau de synthèse de la notoriété de l'association Lozère Bio chez les éleveurs interrogés

Connaissance de l'association "Lozère Bio"			
Éleveurs en conversion		Éleveurs en réflexion	
oui	non	oui	non
5	11	2	5

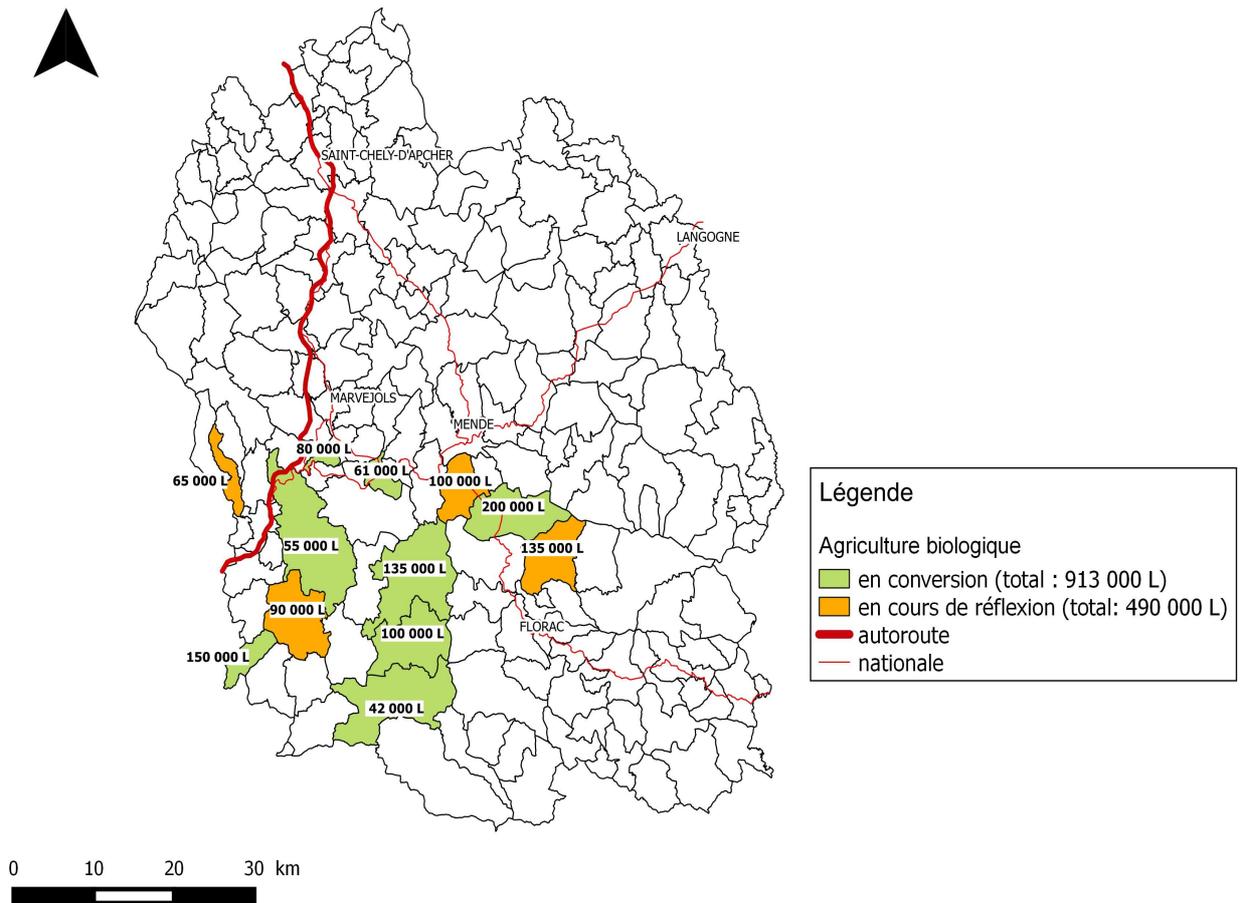


Figure 27 : localisation et litrage potentiel des exploitations intéressées par une collecte Roquefort, DEBUF.K, juin 2016 ©

IV. DISCUSSION DES RESULTATS

IV.1 Perspectives et aspects environnementaux

IV.1.1 Analyse du marché laitier ovin lait

Des éleveurs attachés à l'interprofession Roquefort

- Sept des vingt deux éleveurs interrogés sont déjà engagés par contrat avec un collecteur autre que Société (Triballat, Fédou, Bergerie de Lozère et la Lémance), 14 autres sont intéressés par une collecte de Société (voir annexe confidentielle 4 : *Tableau de synthèse collecte et production des éleveurs interrogés*)

Ces intéressés représentent un potentiel de lait biologique de 1,5 millions de litres (dont un million déjà en conversion) (figure 27)

- Les représentants de Société ont évoqué la possibilité de mise en place d'une collecte de lait biologique en Lozère en 2017 avec une exigence de lait tardif (lait de mars à octobre) et privilégiant les exploitations récoltant leur fourrage en 100% foin (pénalités incitatives). En juin 2016, Société annonçait une demande de 4 à 500 000 litres de lait biologique.

12 intéressés correspondent actuellement à la demande de Société ou sont prêt à effectuer les changements nécessaires si la valorisation du lait et les volumes proposés sont à la hauteur des investissements que cela engendrerait (voir annexe confidentielle 5 : *Tableau de synthèse des éleveurs intéressés par une collecte Roquefort*)

Ces exploitations sont engagées avec Société, pour certaines, depuis plusieurs générations et considèrent cette structure comme « sûre avec des valeurs reconnues ». Au vu de l'offre et de la demande actuelle, la plupart des éleveurs interrogés s'inquiètent et se questionnent sur la valorisation de leur futur lait biologique.

IV.1.2 Des influences économiques multiples

Un meilleur revenu malgré un coût de production plus élevé chez les éleveurs AB

Durant l'année 2015, l'analyse des résultats technico-économiques de 17 élevages en suivi contrôle laitier ovin et appui technique de la Chambre d'Agriculture ont permis de détecter un coût de production plus élevé chez les éleveurs ovins lait en AB comparativement aux éleveurs ovins lait conventionnelle en AOP Roquefort et aux éleveurs ovins lait de Margeride (figure 28 ci-après).



Figure 28 : Composition du coût de production (€/1000L) pour les principales filières du département, CA 48 ©

Le coût de production le plus élevé est en effet observé pour les élevages en Agriculture Biologique et s'établit à 2161€/1000L. Le poste mécanisation est le premier poste de charges et représente 26% du coût total. Les coûts d'alimentation et de surfaces sont aussi importants par rapport aux deux autres filières. Ceci s'explique par des prix de matières premières plus importants en Agriculture Biologique, mais pas seulement. Aujourd'hui, la filière a besoin de volumes de lait sur toutes les périodes de l'année. Ainsi, des volumes de livraisons importants sont octroyés par exploitation, et les éleveurs sont incités à se positionner sur une période de traite (hâtive du 15 novembre au 31 juillet ou tardive 15 décembre au 31 août).

La mise en place de ces deux périodes permet aux transformateurs un lissage de la livraison du lait en laiterie. L'objectif est de supprimer au maximum le pic de collecte des mois de mars, avril où le dégageant du lait va sur des fabrications peu valorisées. Ce décalage de période de traite est moins en adéquation de la pousse de l'herbe avec les besoins des brebis et se traduit par des besoins de stock en fourrages et en concentrés plus importants. Cependant, la baisse de la collecte en saison traditionnelle et la hausse en « hors saison » permettent des fabrications mieux rémunérés.

Ces coûts de production plus importants, qu'ils soient en production tôt en saison, ou tardif, n'empêchent pas les éleveurs AB Lozériens d'avoir de meilleurs revenus que leurs collègues en conventionnel, comme on peut l'observer au travers des résultats des suivis technico-économiques ovin lait de la campagne 2015 (81 élevages suivis par la Chambre d'agriculture de Lozère dont 6 en AB). Les différentes comparaisons se feront entre les 6 élevages en AB ici situés en zone causses et bordures et les élevages « CAUSSE » et « VALLEES ET BORDURES » (toutes les tableaux ci-après sont extraits de ces suivis technico-économiques)

Premièrement, le lait bio est largement mieux valorisé avec une différence de près de 400 € aux milles litres (tableau 3)

Résultats 2015 (en € pour 1000 litres)	Moyenne	Evolution 2015/2014	Mini	Maxi
PAR REGION NATURELLE				
MARGERIDE (17)	878	+1	756	940
VALLEES ET BORDURES (14)	866	+14	773	962
CAUSSE (18)	900	+55	756	1090
AB (6)	1305	+32	1224	1373
PAR TYPE DE SUIVI				
CLO (4)	893		839	960
CLS ET HC (51)	933	+23	756	1373
MOYENNE GENERALE				
CA 48 (55)	929	+24	756	1373
UNOTEC (611)	947	+20	700	1465

Tableau 3: Prix moyen en €/1000 litres par régions naturelles et AB, CA 48, 2015

En plus d'une meilleure valorisation du lait, s'ajoutent les primes bio (annexe 6 : *Synthèse des aides à l'agriculture biologique*) et la possibilité de souscription de certaines MAE (seules les MAE limitant l'engrais ne sont pas compatibles avec les primes à la surface en bio) donnant une trésorerie plus solide avec une

Résultats 2015 (Litres / brebis présente)	Moyenne	Evolution 2015/2014	Mini	Maxi
PAR REGION NATURELLE				
MARGERIDE (17)	272	+2	180	311
VALLEES ET BORDURES (14)	227	+2	128	297
CAUSSE (18)	210	+2	95	275
AB (6)	265	-21	128	297
PAR TYPE DE SUIVI				
CLO (4)	256		186	297
CLS ET HC (51)	238	-2	95	379
MOYENNE GENERALE				
CA 48 (55)	240	-2	95	379

Tableau 6 : Production en Litres/brebis présente par régions naturelles et AB, CA 48, 2015
capacité d'achat d'intrant organique en cas de besoin (sécheresse par exemple)

De plus, les éleveurs AB ont, en général, des effectifs de plus grande taille → près de 150 brebis supplémentaires (tableau 4).

Résultats 2015	Moyenne	Evolution 2015/2014	Mini	Maxi
PAR REGION NATURELLE				
MARGERIDE (18)	308	+1	220	714
VALLEES ET BORDURES (14)	351	-9	215	460
CAUSSE (18)	352	-17	133	589
AB (6)	498	+65	296	712
PAR TYPE DE SUIVI				
CLO (4)	373		309	370
CLS ET HC (51)	353	+4	133	714
MOYENNE GENERALE				
CA 48 (55)	354	+1	133	714
UNOTEC (611)	391	+5	106	1086

Tableau 4 : Effectifs traits par régions naturelles et AB, CA 48, 2015

Entrainant des volumes de lait livrés plus importants → environ 50 000 litres de plus (tableau 5):

Résultats 2015 (Litres)	Moyenne	Evolution 2015/2014	Mini	Maxi
PAR REGION NATURELLE				
MARGERIDE (17)	92 803	-898	46 238	264 596
VALLEES ET BORDURES (14)	89 261	-459	57 935	125 741
CAUSSE (18)	88 183	-860	19 037	147 983
AB (6)	141 480	+3792	96 492	194 582
PAR TYPE DE SUIVI				
CLO (4)	106 686		66 485	147 565
CLS ET HC (51)	94 838	-506	19 307	264 596
MOYENNE GENERALE				
CA 48 (55)	95 700	-480	19 307	264 596
UNOTEC (611)	108 100		14 700	407 000

Tableau 5 : Volumes de lait livrés par régions naturelles et AB, CA 48, 2015

A préciser que les éleveurs en AB n'ont pas été depuis quelques années limités par les quotas ne créant pas de systèmes bloqués par des volumes (références historiques). Ils ont donc tendance à avoir plus de brebis et à optimiser leur productivité au niveau technique de conduite d'élevage (près de 50 litres de plus par brebis) (tableau 6). En effet, la Bergerie de Lozère n'applique plus ces quotas historiques.

Le produit lait s'en trouve donc beaucoup plus élevé pour les éleveurs en AB avec une moyenne représentant plus de deux fois le montant des élevages ovin lait en conventionnelle situés sur le Causse et en « Vallée Bordure » (tableau 7 page suivante).

Résultats 2015 (en €)	Moyenne	Evolution 2015/2014
PAR REGION NATURELLE		
MARGERIDE (17)	81 795	-433
VALLEES ET BORDURES (14)	77 025	+584
CAUSSE (18)	79 536	+6 293
AB (6)	185 755	+10 788
PAR TYPE DE SUIVI		
CLO (4)	92 855	
CLS ET HC (51)	91 282	+3 026
MOYENNE GENERALE		
CA 48 (55)	91 398	+2 969
UNOTEC (611)	101 020	+5 414

Tableau 7 : Résultats 2015 par régions naturelles et AB, CA 48

Ainsi, la meilleure valorisation du lait et l'optimisation technique de la conduite des brebis compensent largement le surcoût alimentaire comme l'atteste ici la comparaison des Marges sur Coût alimentaire (La Marge sur Coût Alimentaire (MCA) correspond au produit lait moins les charges d'alimentation directes : coût des fourrages achetés, des concentrés prélevés et achetés). Celle des exploitations en ovins lait en AB est supérieur d'au moins 150 € par 1000 litres (tableau 8).

Résultats 2015 MCA / 1000 L (€)	Moyenne	Evolution 2015/2014	Mini	Maxi
PAR REGION NATURELLE				
MARGERIDE (17)	585	-7	377	714
VALLEES ET BORDURES (14)	648	+37	472	753
CAUSSE (18)	645	+71	426	808
AB (6)	815	-32	612	1029
PAR TYPE DE SUIVI				
CLO (4)	688		633	753
CLS ET HC (51)	642		377	1029
MOYENNE GENERALE				
CA 48 (55)	646		377	1029

Tableau 8 : Résultat 2015 en MCA /1000 L (€) par régions naturelles et AB, CA 48

Ces résultats sont à interpréter avec précaution car ils ne représentent qu'une partie des élevages AB Lozériens et sont des élevages en rythme de croisière. De plus, ces élevages sont essentiellement collectés par la Bergerie de Lozère ayant donné la priorité à la collecte en AB et le droit à produire à leurs producteurs dynamiques et ayant une technicité avérée. Les nouveaux convertis vont devoir passer par une adaptation de leurs pratiques qui va très certainement entraîner une baisse de rendement au niveau cultural et productivité laitière plus importante les premières années. De plus, la collecte bio annoncée par Roquefort n'assure pas de

gros volumes pour les éleveurs, les quotas sont conservés (contrairement à la Bergerie de Lozère) et le prix du lait semble moins garanti. La nécessité de production de lait tardif est également imposée par l'interprofession de Roquefort. Ainsi, les exploitations intéressées par la collecte AB par Roquefort ne sont pas toutes prêtes techniquement pour répondre à cette demande. Il en va de même pour l'exigence de production en 100% foin qui est fortement incitée par les primes qualités.

IV.1.2 Une dynamique locale

La dynamique du lait bio en Lozère offre une opportunité économique locale à double sens. Les éleveurs profitent d'une transformation et d'un conditionnement local et malgré le contexte difficile montagneux, la filière mise sur la qualité et la valeur ajoutée des produits. La Lozère et sa richesse environnementale forte renvoient l'image d'une agriculture extensive et d'une culture d'élevage et d'agropastoralisme historique forte. Le classement en 2011 des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO accentue cette image de marque et favorise le tourisme. En effet, par expérience, les territoires inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco connaissent un accroissement sensible de leur fréquentation touristique (Lozère.fr, 2016).

De plus, les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010 (Rapport « Ambition bio » par Sud&Bio, 2016). Aussi, l'implantation annoncée de nouvelles unités de transformation et le développement de la bio permet le maintien et la création d'emplois au sein de ces entreprises. La laiterie du Masegros, deuxième site industriel de la Lozère (après Arcelor Mittal à Saint-Chély) emploie 235 équivalents temps plein (soit environ 300 personnes). On peut également citer la Bergerie de Lozère qui emploie 25 emplois dédiés au bio ; la Lémance souhaitant démarrer avec 5 employés dans un premier temps pour arriver à terme à 12 emplois ou encore Lou Passou bio qui emploie entre 6 et 9 salariés. Au vu du contexte de la population active lozérienne, ces emplois ont d'autant plus leur importance au sein du territoire.

IV.1.3 Des pratiques plus vertueuses pour l'environnement

Cahier des charges biologiques : réglementation et techniques d'une agriculture durable (annexe 5 : *Synthèse réglementaire et technique du mode de production en agriculture biologique pour les ovins et caprins en élevage laitier et allaitant*)

L'agriculture biologique est un signe officiel de qualité dont le mode de production est soumis à la réglementation européenne (Règlements (CE) N°834/2007 et 889/2008). De par



l'application de son cahier des charges, l'AB induit des pratiques prenant en compte la place de l'agriculture dans la gestion durable de l'environnement. Voici une liste non exhaustive des points principaux qui limitent les externalités négatives pour l'environnement et qui vont même jusqu'à être facteur potentiel d'une amélioration de la biodiversité

Conduite des parcelles

- interdiction de l'utilisation des produits phyto-sanitaires en AB → pas de rejet dans l'environnement
- chargement limité à 2 UGB/ha, critère correspondant à la densité du peuplement maximale permettant de ne pas excéder les 170 unités d'azote/ha/an sur l'exploitation → limite le rejet d'azote réactif vers l'environnement (NH₃, N₂O, NO₃-)
- incitation à plus de rotation et plus de pâturage → diversité de milieux et maintien des milieux ouverts

Prophylaxie et traitements vétérinaires :

- en cas de soin, priorité faite aux produits homéopathiques, de phytothérapie et aux oligo-éléments
- limitation des traitements allopathique à 3/an pour les brebis et à 1 traitement sur leur cycle de vie pour les agneaux de moins d'un an
- stimulateurs de croissance, de production et d'hormones de synthèse interdits

Alimentation

- interdiction d'OGM, de facteurs de croissance et d'acides aminés de synthèse
- au moins 50 % des aliments proviennent de l'unité de production elle-même ou si cela n'est pas possible, ils doivent être produits en coopération avec d'autres exploitations biologiques, principalement situées dans la même région ou dans les régions limitrophes → limitation de l'utilisation d'énergie fossile (*également fortement limité par l'interdiction d'utilisation d'azote minéral*), effluents de meilleure qualité.

Bâtiments de traite

- nettoyage avec liste de produits décrit à l'annexe VII du règlement

→ Préservation des milieux et de la biodiversité associée, protection de l'eau : rejet nocifs pour l'environnement limités voir interdit, incitation à des pratiques favorisant la diversité de milieu.

→ A noter que, selon les enquêtes effectuées auprès des éleveurs ovin lait en conversion vers l'AB cette année, seul 13% des enquêtés estiment avoir déjà des pratiques se rapprochant fortement des exigences du cahier des charges biologique induisant peu de changement lors de leur conversion.

Une augmentation des rotations et une optimisation du pâturage indispensable

La perte des engrais minéraux azotés induite par l'application du cahier des charges en AB va entraîner une perte des rendements au niveau des céréales et des prairies (David Crowder et John Reganold, chercheurs en agronomie à l'université de l'Etat de Washington, 2015). La nécessité d'améliorer les rotations et d'augmenter la présence de légumineuses est donc indéniable. De plus, une optimisation du pâturage et une meilleure valorisation du fumier permettra également de compenser la baisse des rendements en prairie. En Agriculture Biologique, le retour de la même culture sur la même parcelle est déconseillé, pour des raisons réglementaires (rotations obligatoires) et agronomiques (maintien de la matière organique du sol, maîtrise des adventices et des parasites). Les prairies temporaires doivent être incluses dans des rotations avec les cultures, pour limiter le salissement des terres, pour alterner cultures consommatrices d'azote et cultures autonomes ou productrices d'azote. L'alternance des familles végétales est à rechercher, avec introduction de céréales à paille et de légumineuses. Globalement, il est impératif d'allonger ses rotations et de réduire la part de maïs ensilage. L'usage du maïs ensilage en agriculture biologique est limité, du fait de son besoin de complémentation en protéines, difficiles à produire sur l'exploitation et dont les achats sont particulièrement coûteux (ex : les tourteaux azotés AB sont environ 2 fois plus chers que les conventionnels). La luzerne jouera, encore plus qu'en conventionnel, un rôle prépondérant dans le système fourrager.

Elle présente plusieurs intérêts :

- niveau de productivité équivalent par rapport au système conventionnel,
- très bonne tête de rotation, structurant le sol et libérant de l'azote pour les cultures suivantes,
- très bon complément de ration de par sa richesse en protéines.

De plus, selon Benoît BARON , agronome CA 48, un système d'élevage bio à base d'herbe est un système « idéal » :

- sur le plan agronomique du fait des rotations,
- de par la production de fumiers pailleux ou de composts, excellents pour le sol
- pour la recherche d'autonomie.

Parmi les changements de pratiques évoqués dans l'enquête, on retrouve principalement une meilleure valorisation du fumier et de l'engrais (figure 23), l'augmentation des rotations de culture et l'utilisation de faux semis.

Les légumineuses fourragères et prairiales, composantes essentielles des écosystèmes

Les légumineuses sont d'excellentes alliées des cultures tout en étant favorable à la biodiversité à différents niveaux. En effet, par leur capacité à fixer l'azote atmosphérique, elles permettent le maintien de

prairies avec un bas niveau d'intrants, limitant ainsi les pertes d'azote réactif vers l'environnement (NH₃, N₂O, NO₃⁻) en étant source d'azote produit sans énergie fossile et disponible pour les différents écosystèmes. Cet apport est variable selon les conditions et le type de culture mais peut atteindre jusqu'à 300kg N/(ha.an) pour une luzerne ou un trèfle violet (Cellier P, 2016). Des risques demeurent toutefois en cas d'exploitation intensive, ainsi qu'au moment du retournement des prairies contenant des légumineuses, où de grandes quantités d'azote sont alors libérées par la décomposition des matières organiques très dégradables qu'elles contiennent (résidus, fèces).

La présence de légumineuses, en plus d'être source de diversité de cultures est stimulateur de la microflore du sol et de la présence d'insectes et de leurs prédateurs insectivores, en particulier les oiseaux. Elles peuvent également servir de lieu de refuges, de nidification et d'alimentation pour de nombreux oiseaux et mammifères.

Les légumineuses prairiales ont donc un effet positif tant sur l'aspect paysager par la biodiversité qu'elles apportent que par la pollution de l'air de l'eau qu'elles limitent en garantissant la pérennité d'écosystèmes à bas niveau d'intrants.

L'élevage, garant de la survie des milieux ouverts

Les marais, les pelouses sèches, les prairies de fauche, les landes et garrigues et bien d'autres milieux ouverts ont une forte valeur écologique. Ces milieux sont par nature instables puisqu'ils ne représentent qu'une étape dans l'évolution des écosystèmes. Sans une action continue de l'homme ou des animaux (ovins, équins, bovins, animaux sauvages), ils sont gagnés par les ronces et les arbustes (buis, Chêne, genêts, genévriers...) puis par les arbres (Chêne vert, Chêne blanc, Pin sylvestre, saules, frênes...) et évoluent vers la forêt. Dans ce cas, la faune et la flore qui leur sont associées disparaissent progressivement. Par le pâturage, l'utilisation des estives et la mise en parcours, l'élevage permet de préserver la flore et la faune sauvage liée aux milieux ouverts. On y trouve en Lozère des espèces aux enjeux patrimoniaux forts comme L'Aigle de Bonelli, l'une des espèces de rapaces les plus menacées de France, qui a besoin d'aires de chasse au couvert végétal plutôt ouvert et comprenant une mosaïque d'habitats convenant à ses proies. On note également la présence du Lézard ocellé vivant dans les milieux ouverts et faisant partie des espèces patrimoniales du Sud de la France. Le déclin des activités agropastorales et par conséquent des milieux ouverts est démontré depuis longue date, comme le montrent les résultats du protocole agropastoral (GRANGER, 1997, 1999 a, 1999 b ; LECUS, 2001). L'étude démontre que les activités pastorales n'ont pas permis de stabiliser le processus de fermeture des milieux, préjudiciable à la préservation d'une certaine biodiversité et de paysages remarquables.

IV.1.4 Des formations en prévisions

Les résultats de l'enquête ont révélé de réels besoins en suivi et accompagnement notamment en matière de techniques culturales (figure 25 et 26). Grâce, notamment à ses différents suivis, la Chambre d'agriculture possède un recul indispensable à l'accompagnement de ces nouveaux convertis. Les protocoles s'affinent et les suivis sont de plus en plus spécialisés au niveau du bio, notamment avec la présence de Nathalie RIVEMALE, contrôleur laitière spécialisée en AB.

Au cours de l'année 2015, dix-sept élevages en suivi contrôle laitier ovin et appui technique de la Chambre d'agriculture de la Lozère ont opté pour une approche plus approfondie de leurs résultats technico-économiques : « Mon Coût de Production : le connaître, le comprendre ». Au-delà du calcul individuel, cette approche proposée en groupe d'échange apporte une vraie plus-value. Les résultats ont été partagés sans tabou au sein de trois groupes filières (AOP Roquefort, Agriculture Biologique, Margeride). Des enseignements qui profitent aux uns et aux autres, constituant ainsi une véritable source de progrès.

De plus, la mise en place des VISA BIO a permis à certaines exploitations d'avoir un diagnostic de conversion à l'AB.

Le diagnostic global "VISA pour la Bio" comprend :

- une présentation de l'exploitation,
- un diagnostic commercial,
- un diagnostic technique,
- un diagnostic économique du projet,
- une synthèse et des pistes d'amélioration du projet.

Ce diagnostic dure trois jours maximum et est financé à 100 % par le conseil régional. Ainsi, contrôleur laitier, agronome et conseiller AB ont effectué des VISA auprès de huit exploitations en ovin lait.

Au vu des résultats des enquêtes en terme de besoin et de suivi pour les nouveaux convertis ovin lait en AB, la Chambre d'agriculture a su faire preuve d'adaptation et prévoit différentes formes d'accompagnements :

- la mise en place d'un accompagnement par les contrôleurs avec des visites spécialisées en AB
- une journée de formation en septembre sur les semis d'automne (céréales, méteils, prairies,...) qui sera l'occasion de présenter les prestations proposées par la Chambre d'Agriculture
- des prestations spécialisées individuelles au cas par cas sur la rotation des cultures et la mise en place de méteils

La valorisation financière étant la motivation principale des nouveaux éleveurs ovin lait en conversion, la plupart d'entre eux ont un apprentissage nécessaire fort au niveau des pratiques culturales. La place de l'accompagnement de la chambre est donc indispensable pour que ces élevages soient réellement pérennisés et que leur engagement vis à vis du bio soit conservé au-delà des cinq premières années d'engagement nécessaires aux primes.

IV.2 - Matrice AFOM de la filière ovin lait biologique lozérienne: atouts, faiblesses, forces, opportunités

Ce tableau est la synthèse de mon analyse personnelle de la filière rassemblant les atouts, faiblesses, forces et opportunités que j'ai rassemblé au fur et à mesure de mon étude.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • une image positive, porteuse et forte • des produits reconnus grâce à l'AOP Roquefort • réseau d'accompagnement technique présent • des entreprises de collecte et de transformation locales 	<ul style="list-style-type: none"> • filière fromage persillé en difficulté • lacunes techniques de la part des nouveaux convertis • difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent • un besoin d'accompagnement fort de la part des éleveurs / un seul conseiller en AB et petit service élevage • perte vitesse des marchés de Roquefort (France & Export)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • une filière bio en développement, attente des consommateurs • des opportunités au niveau des collecteurs • diversification du produit • profiter de l'attractivité touristique pour augmenter les ventes 	<ul style="list-style-type: none"> • filière OL gagné par le vieillissement des éleveurs / transmissibilité • présence du loup en Lozère → perte de motivation de la part des éleveurs • service élevage limité au niveau budgétaire • une enveloppe d'aide à la conversion et au maintien limité • saisonnalité de la production qui limite le développement de la production • augmentation des coûts des matières premières • aléas climatiques • dépendance des éleveurs aux subvention

CONCLUSION :

La vague de conversion chez les exploitations en ovins lait, cherchant à saisir les opportunités d'un marché grandissant, apportera plus d'1,5 millions de litres de lait biologique sur le marché à l'horizon 2017. Même si les exploitations ovines laitières lozériennes sont plutôt extensives, limitées par les difficultés pédo-climatiques et un relief montagneux souvent contraignant en terme d'élevage et de culture, c'est principalement la conduite de l'assolement en AB qui inquiète les futurs producteurs de lait bio.

Le recul sur les conversions à l'AB des autres producteurs ovins lozériens démontre un meilleur revenu chez les éleveurs ovins en AB malgré un coût de production et des matières premières au coût plus élevé et ce, malgré la baisse des rendements avérés des premières années. Cependant, cette analyse rapide est à prendre avec précaution car ces nouveaux convertis, pour la plupart motivés par un gain plus important n'ont pas tous le dynamisme et l'expérience technique des éleveurs de la Bergerie de Lozère avec qui on les compare et ils font face à de nombreuses inconnues dans le choix des techniques culturales qu'ils vont devoir appliquer ces prochaines années. Les éleveurs comptent bien répondre à la demande de produits de qualité des consommateurs, d'autant que la qualité environnementale des régions naturelles de Lozère reconnue par les nombreuses zones de protection et de biodiversité avérée (Parc national, ZNIEFF, Natura 2000, classement UNESCO) est un atout en terme d'image pour les éleveurs lozériens qui ne peut être que renforcé par l'image forte de l'AB. Chaque partie profite ainsi de l'attractivité touristique qu'elle engendre en plus de pérenniser les emplois agricoles (éleveurs et développement des collecteurs et transformateurs), enjeu fort sur le département. De plus, ces enjeux économiques rejoignent les enjeux écologiques et de biodiversité du territoire. En effet, le cahier des charges de l'AB a incité la mise en place de pratiques culturales et de conduite d'élevage plus vertueuse pour l'environnement chez les éleveurs ovins lait lozériens : absence de désherbant chimique et d'azote minéral, réductions des intrants, augmentation des rotations dans les prairies, mise en place de méteils ou de mélange suisse, réduction des antibiotiques, meilleure valorisation du fumier, augmentation du pâturage, ... Ces changements auront pour conséquences directes l'augmentation de la biodiversité : cortège floristique plus diversifié et faune associée, diversité des écosystèmes, augmentation des auxiliaires de cultures, développement de la faune du sol ainsi que la réduction de la pollution des sols et de l'eau. Le maintien des milieux ouverts est également à l'interface des enjeux économiques, sociaux et environnementaux : maintien du patrimoine culturel et paysager agro-pastoral et de son tissu rural, attractivité touristique et biodiversité associée.

L'enjeu de la Chambre d'agriculture est donc de réussir à accompagner les éleveurs en conversion sur des pratiques durables, et ce sur le long terme afin qu'ils passent les défis techniques qu'ils se sont fixés et pérennisent leur exploitation. De cette manière, ils pourront répondre aux demandes des collecteurs et notamment celles de Société tout en développant des externalités économiques et écologiques positives pour le territoire. La vague de conversion fait également écho chez les exploitations en bovins lait (près de 25 conversions en 2016) voyant dans l'agriculture biologique une issue à la crise laitière s'abattant sur la filière depuis fin 2014.

TABLE DES FIGURES

- Figure 3:** Localisation de la Lozère dans le Massif-Central, DEBUF.K d'après Lozere.fr
- Figure 4:** Localisation de la Lozère dans le Languedoc Roussillon, Lozère.fr ©
- Figure 3:** Périmètre du Parc national des Cévennes et du périmètre classé par l'UNESCO, site du PNC ©
- Figure 4:** Zonage Natura 2000 en Cévennes et périmètre du PNC
- Figure 5 :** Orientation technico-économique de l'Occitanie, CA 48 ©
- Figure 6 :** Régions naturelles de Lozère, lerozier.com ©
- Figure 7:** Pôle de la Chambre d'Agriculture de la Lozère, CA 48 ©
- Figure 8 :** Evolution du nombre de fermes et des surfaces bio entre 2002 et 2014 pour la région Languedoc-Roussillon, Agencebio 2014 ©
- Figure 9 :** Exploitations en mode de production biologique en 2016, DEBUF.K ©
- Figure 10:** Répartition des Brebis en France, BARON.B, 2015 ©
- Figure 11:** répartition des petits ruminants par canton et espèces, BARON.B d'après CA 48 ©
- Figure 12 :** Collecte mensuelle de lait de brebis du rayon de Roquefort, CERFRANCE, 2014 ©
- Figure 13 :** Evolution lait de brebis et exportations du rayon Roquefort, CERFRANCE, 2014 ©
- Figure 14 :** Localisation des établissements de transformation laitière collectant sur le département et à proximité, BARON.B, 2015©
- Figure 15 :** Evolution de la collecte de la Bergerie de Lozère et perspectives pour 2018, COLOMB.M, 2013
- Figure 16 :** Schéma de méthodologie de travail lors du stage, DEBUF.K, 2016
- Figure 17 :** Localisation et litrage potentiel des 26 exploitations en ovin lait en conversion ou en cours de réflexion face au bio, DEBUF.K, juin 2016 ©
- Figure 18 :** Assolement des exploitations ovins lait en conversion ou en reflexion AB, DEBUF.K ©
- Figure 19:** Motivations principales pour le passage en AB cités par les éleveurs interrogés
- Figure 20 :** Freins principaux évoqués par les sept éleveurs en réflexion pour le passage en AB
- Figure 21:** Principales craintes actuelles ou d'avant conversion des 16 éleveurs ovin lait en phase de conversion AB en 2016
- Figure 22:** Prévisions des éleveurs interrogés sur leurs changements de pratiques ou l'utilisation d'engrais bio pour leur passage en AB
- Figure 23:** Changements de pratiques évoqués par les éleveurs interrogés pour leur passage en AB
- Figure 24:** Modalités d'accompagnements dans la conversion à l'AB cités par les éleveurs interrogés
- Figure 25:** Schéma des modalités de techniques culturales cités par les éleveurs interrogés
- Figure 26:** Graphique illustrant les formes d'accompagnements et de suivis souhaitées par les éleveurs interrogés
- Figure 27 :** localisation et litrage potentiel des exploitations intéressées par une collecte Roquefort,
- Figure 28 :** Composition du coût de production (€/1000L) pour les principales filières du département, CA 48 ©

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des principaux investissements cités

Tableau 2 : Tableau de synthèse de la notoriété de l'association Lozère Bio chez les éleveurs interrogés

Tableau 3 : Prix moyen en €/1000 litres

Tableau 3: Prix moyen en €/1000 litres par régions naturelles et AB, CA 48, 2015

Tableau 4 : Effectifs traits par régions naturelles et AB, CA 48, 2015

Tableau 5 : Volumes de lait livrés par régions naturelles et AB, CA 48, 2015

Tableau 6 : Production en Litres/brebis présente par régions naturelles et AB, CA 48, 2015

Tableau 7 : Résultats 2015 par régions naturelles et AB, CA 48

Tableau 8 : Résultat 2015 en MCA /1000 L (€) par régions naturelles et AB, CA 48

BIBLIOGRAPHIE & WEBOGRAPHIE

AGRESTE, novembre 2011, *Languedoc-Roussillon Lozère*, disponible sur http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_D4811A01.pdf

Archive INA, vidéo : « Le désert français : la Lozère », 1961, disponible sur www.ina.fr/video/CAF91019193

B TSA Production animale promotion 2009-2011 Lycée agricole de Rodez La Roque., 2010 Elevages ovins lait en agriculture biologique (ou en projet) en Aveyron, 63 p., disponible sur <http://www.aveyron-bio.fr/fr/produisez-bio/documents/Rapport-ovin-lait-bio-2010.pdf>

Cellier P., Odoux J-F., Thiébau P., Vertès F., 2016. *Ce que les légumineuses fourragères et prairiales apportent à l'environnement*, Fourrage n°226, 87-94

CERFRANCE., décembre 2014., *Lettre Veille Économique Agricole*, N°40

DOCKES Anne-Charlotte, MOTTET Anne, NEUMEISTER Delphine, CHAMPION Fabien, LAGRIFFOUL Gilles, MORIN EMMANUEL, PERROT Christophe., 05/12/2012, Sommet de l'élevage, Bergers demain en brebis laitières : Les perspectives de la production de lait de brebis en France et ses concurrents autour de la Méditerranée., Cournon (63) : Institut de l'élevage., 57p., disponible sur http://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Sommet_2012-Cournon_Bergers_Demain.pdf

Emmanuel Morin, Institut de l'élevage., 2010., Analyse du fonctionnement et des performances des systèmes d'élevage agrobiologiques du Massif Central Résultats filière ovine laitière, 25p., disponible sur http://www.avem12.org/images/imagesFCK/file/projets/resultats_filiere_ovin_lait.pdf

Georges MALPEL (inspecteur général de l'agriculture), *Rapport sur l'agriculture en Lozère*, 2014, 78p

INSEE, 2008, « Lozère : un département faiblement industrialisé », 5p, disponible sur http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/themes/synthese/syn0810/chapitre21.pdf

INSEE, 2012, *Données communales du Recensement Agricole*, disponible sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/languedoc-roussillon-midi-pyrenees/>

Institut de l'élevage., juin 2016, *Cas type OL ROQ-08, Système spécialisé ovin lait rayon de Roquefort causses Nord, structure moyenne en agriculture biologique*, 6p, disponible sur <http://idele.fr/rss/publication/idelesolr/recommends/cas-types-ovins-lait-du-rayon-de-roquefort.html>

Météo Massif Centrale, Le climat de la Lozère, 29/08/2016, disponible sur <http://www.meteo-mc.fr/climat-Lozere.html>

Parc national des Cévennes, Charte nationale des Cévennes, réserve de biosphère des Cévennes, paysage culturel des Causses-et-Cévennes, approuvé le 8 novembre 2013, 200 p

Parc national des Cévennes., 2012, Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2011 : Contribution de la Charte., 36p., disponible sur http://www.causses-et-cevennes.fr/wp-content/uploads/2014/04/Causses-et-Cevennes_Paysage-culturel-agro-pastoralisme-me%CC%81diterrane%CC%81en-UNESCO_Contribution-de-la-charte.pdf

Règlements (CE) N°834/2007 et 889/2008

Romain Loury, 02/07/2015, Les agriculteurs bio s'en sortent mieux, article du Journal de l'environnement en ligne disponible sur <http://www.journaldelenvironnement.net/article/les-agriculteurs-bio-s-en-sortent-mieux,59125>

SSP-RA 2010, enquête mensuelle laitière FranceAgriMer / SSP, Interprofession, CNAOL, 72 p

Sud&Bio Languedoc Roussillon, 2016, *Concertations régionales pour le programmes « AMBITION BIO 2017 »*: Synthèse pour la Région Languedoc-Roussillon, disponible sur <http://www.sud-et-bio.com/evenements/ambition-bio-2017>

Sud&Bio., 04/06/2014., *Les chiffres de la Bio en 2014*, disponible sur <http://www.sud-et-bio.com/actualites/les-chiffres-de-la-bio-2014-en-languedoc-roussillon>

UNESCO, 2011, disponible sur internet : <http://whc.unesco.org/fr/list/1153>

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Rayon Roquefort, site de roquefort ©

Annexe 2 : Tableau des missions confiées pendant le stage et des savoirs, savoirs-être et savoirs-faire associés

Annexe 3 : Tableau des personnes ressources rencontrés lors du stage

Annexe 4 : Enquête ovin lait

Annexe 5 : Synthèse réglementaire et technique du mode de production biologique des ovins et caprins en élevage laitier et allaitant

Annexe 6 : Synthèse des aides à l'agriculture biologique

TABLE DES ANNEXES AVEC INFORMATIONS CONFIDENTIELLES :

Annexe confidentielle 1 : Tableau synthétique des exploitations contactées

Annexe confidentielle 2 :Assolement des éleveurs interrogés

Annexe confidentielle 3 : Tableau de synthèse des besoins exprimés par les éleveurs ovin lait interrogés

Annexe confidentielle 4 : Tableau de synthèse collecte et production des éleveurs interrogés

Annexe confidentielle 5 : Tableau de synthèse des éleveurs intéressés par une collecte Roquefort

ANNEXE 1 : Rayon Roquefort, site de roquefort ©



La zone AOC : Le Rayon de Roquefort



- Une zone qui s'étend sur 6 départements avec des exploitations situées en :
- zone de **montagne** (91 %)
 - zone piémont (7 %)
 - autre zone défavorisée (2%)

Source : RA 2000 AGRESTE

Novembre 2010

Confédération Générale de Roquefort

Annexe 2 :

Tableau des missions confiées pendant le stage et des savoirs, savoirs-être et savoirs-faire associés

Description générale des missions	actions plus détaillées	Savoirs	Savoirs-être	Savoir-faire
Organisation de la Cardabelle, foire aux produits biologiques de Mendre	<ul style="list-style-type: none"> - contact producteurs - contact partenaires techniques et financiers - contact artistes - communication 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des producteurs Lozériens - codification pour support de communication - connaissance des besoins techniques et financiers pour ce type d'événement - réglementation hygiène et sécurité pour l'organisation d'une foire bio - codification pour support de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation - à l'écoute - réactivité - autonomie - avoir de la rigueur - responsable 	<ul style="list-style-type: none"> - créer un échéancier - gestion d'une boîte mail professionnelle - rédaction d'un contrat de partenariat et d'un contrat d'artiste - négocier les tarifs artistes - organiser un plan de marché - élaborer un plan de communication (contact média, élaboration d'un spot radio, création de l'affiche et du flyer, banderolle, campagne d'affichage, actualisation du blog)
Entretien auprès d'exploitation en ovvin lait et bovin lait	<ul style="list-style-type: none"> - bibliographie - création enquête - enquête au sein des exploitations - traitement et analyse des données - présentation des résultats en réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise du contexte national, régionale et Lozérien des exploitations laitières et de leurs enjeux actuels - connaissance du cahier des charges AB - actualisation réglementation PAC 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation - à l'écoute - capacité d'adaptation - sociabilité - objectif - esprit critique - confidentialité - sociabilité - capacité d'analyse et de synthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - créer une enquête semi directive - utilisation de google formulaire - adapter cette enquête au fur et à mesure des entretiens - cartographie sous SIG QGIS - mener un entretien semi-directif - analyser et traiter les données - faire un synthèse des résultats - présentation des résultats en réunion - solliciter les personnes ressources nécessaires

Description générale des missions	actions plus détaillées	Savoirs	Savoirs-être	Savoir-faire
Création de supports de communication (hors Cardabelle)	<ul style="list-style-type: none"> - lettre du bio n°14 - aide pour support de communication journée «Innov'Action!» - panneau de valorisation du bio - actualisation article de blog sur Lozère bio - bulletin d'adhésion Lozère Bio - article de presse sur la valorisation des exploitations Caprine 	<ul style="list-style-type: none"> - codification des différents supports - connaissance des sources de documents et images libre de droit 	<ul style="list-style-type: none"> - créativité - à l'écoute - capacité d'adaptation - capacité de synthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - répondre à une commande de support de communication - gestion de fichier PAO (Publication assistée par ordinateur) sous les logiciels Inkscape, InDesign et Gimp - cartographie sous SIG Q-GIS - écrire un article de presse - utilisation du traceur
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - actualisation fichier du bio - intervention au Lycée agricole Terre Nouvelle (Marvejols) auprès des BTS Production Animale pour présenter Lozère Bio et aide pour support de communication 		<ul style="list-style-type: none"> - à l'écoute - dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - adapter son discours à son public
Visites et accompagnements auprès du maître de stage	<ul style="list-style-type: none"> - visite diagnostic d'exploitation pour éventuel passage en AB - suivi contrôleur laitier sur une journée - formation de deux jours sur l'aromathérapie et la phytothérapie (VIVEA destiné aux agriculteurs) - réunion régionale annuelle Sud&Bio - CA et AG association Lozère Bio - réunion agriculteurs/collecteurs (BioLait) 	<ul style="list-style-type: none"> - principaux freins et motivations des éleveurs pour le passage en AB - approche des méthodes de soins en aromathérapie et phytothérapie en élevage - contexte régionale de l'AB - contexte de l'association lozère Bio (historique, missions, bilan 2015, objectifs 2016) - contexte de collecte de BioLait - déroulement d'un contrôle laitier 	<ul style="list-style-type: none"> - à l'écoute - capacité d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> - prise de note - diagnostic économique générale pour passage en bio (transposer charges et produits du conventionnel en AB) - élaboration d'un compte rendu de réunion - utilisation du matériel de relevés des contrôleurs laitiers et interprétation des résultats

ANNEXE 3 : Tableau des personnes ressources rencontrées lors du stage

Maître de stage et tutrice pédagogique	
Maxime COLOMB Technicien AB Animateur association Lozère Bio	Maître de stage
Marie-Claire CHARDES, Formatrice Licence GENA	Tutrice pédagogique
Personnes ressources au sein de la Chambre d'agriculture	
Nom et fonction	Forme de l'échange
Denis PIT Président Lozère bio Président CA Directeur Vert feuille Agriculteur	rencontré lors de l'AG Lozère bio, recontacté pour conseils et idée pour l'écriture de la lettre du bio
Daniel BUFFIERE, Enseignant économie et gestion agricole, Lycée agricole Terre Nouvelle Marvejols	rencontré lors de l'AG Lozère bio, recontacté pour article de la lettre du bio (projet BTS PA), intervention de ma part auprès des étudiants pour préparation de leur support de présentation (enquête auprès d'éleveurs laitiers en conversion)
Nelly GIRMA Conseillère d'entreprise CA 48	aide actualisation listing contacts exploitants bio
Matthieu AUGUSTIN, Géomaticien	aide pour cartographie SIG, source des fond cartographique utilisé
Philippe VEROUL, contrôleur laitier référent bovin	aide et conseils sur la réalisation du questionnaire bovin lait, source du listing des agriculteurs à contacter, conseils techniques élevage
Prescillia DUPONT contrôleuse laitière	aide sur la réalisation du questionnaire bovin lait, conseils techniques élevage et visite contrôle laitier
Nathalie RIVEMALE contrôleur laitier spécialisé AB	aide et conseils dans la réalisation du questionnaire ovin lait, source du listing des agriculteurs à contacter
Christophe ROUX responsable actions territoriales, communication, formation	listing et contact des médias à contacter pour communiquer sur la Cardabelle
Véronique BOURGET, secrétaire, service élevage bovin	source des informations techniques de l'enquête ovin lait
Mélanie MASSEBOEUF et Nicolas BARON	conseils techniques agronomique

François VALENTIN Technicien ovin viande	aide actualisation de coordonnées agriculteurs et conseils techniques élevage
Autres personnes ressources	
Nom et fonction	Forme de l'échange
Marc LANSSENS, chargé de communication Sup'agro Florac	conseils techniques pour les logiciels <i>Indesign</i> et <i>Inkscape</i> dans la réalisation des différents supports de communication
Florestan BREDOW, informaticien Sup'agro Florac	conseils techniques avec le logiciel <i>Gimp</i> et dans la réalisation des différents supports de communication
Delphine OUSTRY Chargée de promotion des filières agroalimentaires, association "de Lozère"	article sur agri-local

Annexe 4 :
Enquête ovin lait

Questionnaire Ovin lait

Bonjour, afin de mieux répondre à vos attentes et d'anticiper les conversions en agriculture biologique ainsi que le besoin en formation des exploitations agricoles de la Lozère, la chambre d'agriculture met en place un questionnaire en ligne rapide et confidentiel. Merci de prendre le temps d'y répondre, ce travail est fait pour vous et ne vous prendra que 5 minutes. Merci

*Obligatoire

Rapide présentation de votre exploitation

1. Raison sociale *

.....

2. Nom et prénom du responsable d'exploitation *

.....

3. Âge *

Une seule réponse possible.

- < 35 ans
 35 - 45 ans
 45 - 60 ans
 > 60 ans

4. Si > de 60 ans, avez-vous un repreneur ?

Une seule réponse possible.

- oui
 non

5. Nombre d'UTH *

.....

6. Surface Agricole Utile (SAU en hectares) *

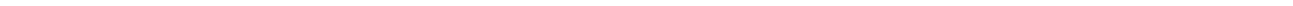
.....

7. Cheptel (effectif et race) *

.....

.....

.....



.....
8. Type et quantité d'aliment ? (= ration) *

.....
.....
.....
.....
.....

9. Type et taille des bâtiments ?

.....
.....
.....
.....
.....

Votre passage à l'AB

**10. Depuis quand êtes-vous engagé en AB ?
(précisez si simultanée ou non)**

.....

**11. Êtes-vous déjà engagé avec un collecteur pour
votre futur lait biologique ? Si oui, avec qui,
sous quelle forme (oral, contrat,...) et depuis
quand ?**

.....

**12. Vous orientez-vous plutôt vers un changement
de pratique ou vers des engrais bio ? (précisez
le type de pratique)**

.....

**13. Quel type et quelle quantité d'engrais
utilisez-vous avant votre conversion ?**

.....

14. Avez-vous déjà effectué vos achats de semis d'automne ?

Une seule réponse possible.

- oui
 non

Suivi et accompagnement sur le passage en agriculture biologique

15. Quelle a été la motivation principale de votre conversion ? *

Une seule réponse possible.

- environnementale
 technique
 santé
 économique
 sociale
 autre

16. Complément de réponse éventuel

.....
.....
.....
.....
.....

17. Y-a-t-il eu un élément déclencheur ? *

Une seule réponse possible.

- famille
 économique
 prise de conscience sanitaire
 contact avec les experts de la bio
 conversion des voisins
 autre

18. Complément de réponse éventuel

.....

19. Pourquoi cette conversion intervient-elle maintenant ? Depuis quand y réfléchissez-vous ?

.....

20. Quelles ont été vos principales craintes avant la conversion ? *

Une seule réponse possible.

- techniques
- économiques
- sociales
- autre
- aucune crainte

21. Complément de réponse éventuel

.....

22. Quel a été votre interlocuteur pour votre passage en agriculture biologique (précisez la structure et le nom de ou des personne(s)) *

.....

23. Connaissez-vous l'association Lozère bio ? (groupement des producteurs bio de la Lozère) *

Une seule réponse possible.

- oui
- non

24. Si oui, de quelle manière en avez-vous entendue parler ? Êtes-vous adhérent ? oui/non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

25. Souhaitez-vous en savoir plus ? *

Une seule réponse possible.

- oui
- non

Besoins et attentes dans le suivi et l'accompagnement dans la conversion

26. Précisez ici

.....
.....

Mode de production biologique des ovins et caprins en élevage laitier et allaitant

Synthèse réglementaire et technique Règlements (CE) N°834/2007 et 889/2008

Dernière mise à jour : Juillet 2015

Conversion

- Conversion des animaux : 6 mois.
- Conversion simultanée des terres et animaux : 2 ans.
- Conversion non simultanée des terres et animaux :
 - 2,5 ans : conversion des terres (2 ans) puis conversion des animaux (6 mois).
 - 1,5 ans : conversion des terres et conversion des animaux dès le début de la 2^{ème} année de conversion sous réserve que l'alimentation soit conforme (cf Alimentation)



Lien au sol

- Au moins 50% des aliments proviennent de l'unité de production elle-même ou, si cela n'est pas possible, ils doivent être produits en coopération avec d'autres exploitations biologiques principalement situées dans la même région ou dans les régions limitrophes.
- Le chargement est limité à 2 UGB/ha. Critère correspondant à la densité de peuplement maximale permettant de ne pas excéder les 170 unités d'azote/ha/an sur l'exploitation.
- L'élevage hors-sol dans lequel l'éleveur ne gère pas les terres agricoles et/ou n'établit pas d'accord de coopération avec un autre opérateur est interdit.
- Les effluents d'élevage biologique ne peuvent être épandus sur des terres non biologiques.

Mixité bio / non bio

Il est possible de conduire, sur une exploitation, plusieurs ateliers les uns en agriculture biologique, les autres en conventionnel dans la mesure où : les unités de production (bâtiments et parcelles) sont nettement distinctes et qu'il s'agit d'espèces différentes.

La mixité est impossible en cultures fourragères de stocks à l'exception de cas particuliers et dans certaines conditions pour des périodes de transition alors soumises à dérogation et à un plan de contrôle renforcé.

Les animaux non biologiques peuvent utiliser des pâturages biologiques pendant une période limitée à condition qu'ils proviennent de systèmes agricoles extensifs (<2 UGB/ha).

Les animaux biologiques peuvent paître sur des terres domaniales ou communales à condition qu'elles n'aient pas fait l'objet de traitements non autorisés et que les animaux non biologiques soient issus d'élevages extensifs. Les estives sont considérées comme telles. Dans le cas de mixité de troupeau bio et conventionnel en estives, les produits issus des animaux bio pendant la période d'estive ne pourront faire mention de l'Agriculture biologique.

27. Au sein de l'exploitation, quelles ont été les principales difficultés rencontrées pour votre passage au bio ? *

Une seule réponse possible.

- administratives
- techniques
- accompagnement/préparation
- situation économique
- nécessité d'investissement
- foncières
- autre (précisez ci-dessous)
- pas de difficultés

28. Précisez ici

.....

29. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ?

Une seule réponse possible.

- aide des proches
- lectures personnelles
- appui extérieur (précisez ci dessous)
- pas encore résolu
- autre
- Autre :

30. Si appui extérieur ou autre, précisez ici

.....

31. Actuellement, avez-vous des attentes particulières ou des besoins en suivi et formation ? *

Une seule réponse possible.

- appui technique spécifique techniques culturales*
- appui technique spécifique conduite d'élevage*
- adéquation sol/troupeau
- bilan fourrager et alimentation
- interprétation et analyse de la comptabilité
- appui administratif ou réglementaire
- appui économique
- appui matériel
- autre (précisez ci dessous)
- aucune attente

32. - appui technique spécifique techniques culturales*

Une seule réponse possible.

- gestion des prairies
- rotation des cultures
- mise en place de matériel
- fertilisation
- désherbage
- autre (précisez)
- Autre :

33. - appui technique spécifique conduite d'élevage*

Une seule réponse possible.

- conduite des jeunes
- reproduction
- alternatives sanitaires
- besoins alimentaires (qualitatif et quantitatif)
- autre (précisez)
- Autre :

34. Précisez ici

.....

.....

.....

.....

.....

35. Seriez-vous intéressé par un appui technique sous les formes suivantes *

Une seule réponse possible.

- conseils spécifiques AB via le contrôle laitier
- visite au sein de votre exploitation d'un conseiller technique spécialisé
- formation
- groupe d'échange
- visite de ferme
- autre (précisez ci dessous)
- pas intéressé
- Autre :

35. Seriez-vous intéressé par un appui technique sous les formes suivantes *

Une seule réponse possible.

- conseils spécifiques AB via le controle laitier
- visite au sein de votre exploitation d'un conseiller technique spécialisé
- formation
- groupe d'échange
- visite de ferme
- autre (précisez ci dessous)
- pas intéressé
- Autre :

36. Souhaitez-vous être recontacté par un technicien spécialisé ?

.....

37. Si autre, précisez ici

.....
.....
.....
.....
.....

38. Connaissez vous d'autres personnes intéressées par ce type d'appui

Une seule réponse possible.

- oui
- non

39. Avez-vous des questions ou des remarques ?

.....
.....
.....
.....
.....

Annexe 5 :
**Synthèse réglementaire et technique du mode de production biologique des ovins et caprins en élevage
laitier et allaitant**

Origine des animaux

Renouvellement du troupeau :

Il doit être réalisé par l'introduction d'animaux élevés selon le mode de production biologique. En cas d'indisponibilité d'animaux biologiques sur le marché, sont autorisés :

- L'achat de béliers et de boucs non biologiques,
- L'achat d'agnelles et de chevrettes de renouvellement non biologiques dans la limite de 20% du cheptel adulte. Ce pourcentage peut être porté à 40%, lors d'une extension importante de l'élevage, lors d'un changement de race ou d'une nouvelle spécialisation du cheptel.



Constitution du troupeau :

En cas d'indisponibilité en animaux biologiques, l'achat d'animaux non biologiques est autorisé, sous réserve que les agnelles et chevrettes soient élevées selon le mode de production biologique dès leur sevrage, et qu'elles soient introduites sur l'exploitation avant l'âge de 60 jours.

Bâtiments

- Surface minimale des bâtiments

	Intérieur (m ² /tête)	Aire d'exercice extérieure (m ² /tête)
Brebis et chèvres	1,5	2,5
Agneaux et chevreaux	0,35	0,5

- Les bâtiments d'élevage ne sont pas obligatoires dans les zones où des conditions climatiques appropriées permettent aux animaux de vivre dehors.
- Il est interdit de maintenir les animaux attachés, sauf cas de force majeure et limité dans le temps.
- La surface en caillebotis ne peut excéder 50% de la surface obligatoire.
- L'aire de couchage doit être sèche et recouverte d'une litière. La paille pour la litière peut ne pas être biologique.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux peuvent être réalisés à l'eau chaude sous pression. Les principaux produits autorisés sont : les savons potassiques et sodiques, le lait de chaux, la chaux, l'eau de javel, la soude et potasse caustique. La liste exhaustive des produits est définie à l'annexe VII du règlement.
- Tous les produits de nettoyage et de désinfection des installations de traite homologués sont utilisables en Agriculture Biologique sans autorisation préalable dans la mesure où il s'agit de produit de post trempage.

Accès plein-air

- Les brebis et chèvres doivent pouvoir accéder aux pâturages à chaque fois que les conditions le permettent.

- Lorsque les animaux ont accès aux pâturages pendant la période de pacage et que les installations d'hivernage laissent aux animaux leur liberté de mouvement, il peut être dérogé à l'obligation de donner accès à des espaces de plein-air pendant les mois d'hiver.
- De façon transitoire et jusqu'au 31 décembre 2010, il est possible de réaliser la phase finale d'engraissement des agneaux en bâtiment.



Reproduction et pratiques d'élevage

Seules la monte naturelle et l'insémination artificielle sont autorisées. La synchronisation des chaleurs et le transfert d'embryon sont interdits.

Les opérations de pose d'élastique et la coupe de queue peuvent être autorisées pour des raisons sanitaires et d'hygiène sous réserve de l'autorisation de l'organisme certificateur.

Alimentation

- Au moins 50% des aliments proviennent de l'unité de production elle-même ou, si cela n'est pas possible, ils doivent être produits en coopération avec d'autres exploitations biologiques, principalement situées dans la même région ou dans les régions limitrophes. Dans ce cas, un contrat doit formaliser la coopération afin d'assurer la traçabilité de l'origine biologique et régionale.
- Tout recours à des aliments conventionnels est interdit
- Les agneaux et les chevreaux sont nourris au lait maternel, de préférence à d'autres laits naturels, pendant une période minimale de 45 jours.
- Le système d'élevage doit reposer sur une utilisation maximale des pâturages.
- Au moins 60 % de la matière sèche composant la ration journalière provient de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés.
- La quantité maximale de concentrés autorisée dans la ration journalière est de 40% de MS.
- Pour les brebis et chèvres laitières, ce taux peut être ramené à 50% de la ration journalière pour une période maximale de 3 mois en début de lactation.
- L'incorporation dans la ration alimentaire d'aliments en conversion (en 2^{ème} année) est autorisée à concurrence de 30 % de la formule alimentaire moyenne. Lorsque ces aliments sont issus d'une unité de l'exploitation, ce chiffre peut être porté à 100%.
- L'utilisation de fourrage en 1^{ère} année de conversion, issus de l'exploitation, ne peut excéder 20% de la formule alimentaire moyenne. Le cumul d'aliments en 1^{ère} et 2^{ème} année de conversion issus de l'exploitation peut atteindre 100%.
- Les OGM sont interdits.
- L'utilisation de facteurs de croissance et d'acides aminés de synthèse est interdite.

- Les minéraux autorisés (liste non exhaustive, cf Annexe V-3)

Sodium	Sel de mer non raffiné Sel de gemme brute de mine
Potassium	Chlorure de potassium
Calcium	Lithotamne et maërl Carbonate de calcium
Phosphore	Phosphore bi ou mono calcique défluoré
Magnésium	Magnésie anhydride Chlorure de magnésium
Soufre	Sulfate de sodium

- Les compléments alimentaires (liste non exhaustive, cf Annexe VI)

- Les vitamines

Elles sont issues des aliments des animaux.

Sous réserve de l'autorisation de l'organisme certificateur, les vitamines de synthèse A, D et E identiques aux vitamines naturelles sont utilisables.

- Oligo-éléments :

Tous les carbonates, sulfates et oxydes des éléments suivants sont autorisés : Fer, Iode, Cobalt, Cuivre, Manganèse, Zinc, Molybdène, Sélénium.

Prophylaxie et traitements vétérinaires

La prévention est une règle prioritaire pour la santé du troupeau. L'ensemble des facteurs liés aux pratiques d'élevage, d'alimentation, de logement interagissent.

La législation en vigueur sur les maladies contagieuses s'applique sans réserve.

En cas de soin, tout traitement doit faire appel en premier lieu aux produits homéopathiques, de phytothérapie et aux oligo-éléments.

En cas de nécessité, il est possible de recourir à des médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou antibiotiques sous la responsabilité d'un médecin vétérinaire. En aucun cas, ces traitements ne peuvent être utilisés de façon préventive.

En dehors des vaccinations, des traitements antiparasitaires et des plans d'éradication obligatoires, le nombre maximal de traitements allopathiques autorisés est de :

- Pour les brebis et chèvres : 3 traitements/an
- Pour les agneaux, chevreaux et animaux de moins d'un an : 1 traitement sur leur cycle de vie.

Sont considérées comme traitements, une ou plusieurs prescriptions vétérinaires destinées à traiter une pathologie donnée.

Au-delà des limites définies ci-dessus, les animaux concernés ou les produits obtenus à partir de ces animaux ne peuvent faire référence à la mention AB et les animaux sont soumis à une nouvelle période de conversion de 6 mois.

Pour l'usage de traitements allopathiques, le délai d'attente est doublé par rapport au délai d'attente légal ou en cas d'absence est fixé à 48 heures.

L'usage de substances destinées à stimuler la croissance ou la production est interdit. Il en est de même pour les hormones à l'exception d'un usage dans le cadre d'un traitement vétérinaire curatif.



Sont considérés comme traitements : les médicaments vétérinaires immunologiques, les acides aminés, le mono propylène glycol (traitement de l'acétonémie), la vitamine C et l'aspirine, les vitamines de synthèse autres que A, D et E.

L'utilisation des vaccins est possible dans la mesure où la présence d'une zoopathie est constatée et qu'elle est prescrite par un vétérinaire.

Ne sont pas considérés comme traitements :

- l'usage de certains antiseptiques externes répondant aux caractéristiques suivantes : absence de délais d'attente légal, usage externe avec AMM ne contenant aucun antibiotique,
- les injections d'oligo-éléments (dont le sélénium),
- les vitamines de synthèse (identiques aux vitamines naturelles) dans la mesure où elles sont administrées aux chevreaux et agneaux de moins de 45 jours. Au delà, par dérogation et sur prescription vétérinaire, les vitamines A, D, E peuvent être utilisées. L'utilisation d'autres vitamines est considérée comme un traitement.

L'utilisation d'huile de paraffine en préventif de la météorisation n'est pas autorisée. L'usage d'huiles végétales est autorisé en préventif (mais rapidement assimilables) et en curatif.

Lutte contre les nuisibles

Les rongeurs : l'utilisation de rodenticide ou raticide est autorisé en piégeage dans les bâtiments.

Les mouches : Les insecticides biologiques (pyréthre, huiles essentielles...) sont autorisés dans les bâtiments d'élevage.

Les charançons : au delà des mesures préventives, il est possible de traiter les silos de céréales, notamment contre les charançons, en utilisant un insecticide biologique à base de pyréthre.

Certification

L'éleveur s'engage chaque année auprès d'un organisme certificateur. Il s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges de l'Agriculture Biologique et accepte de se soumettre au régime de contrôle.

L'éleveur notifie chaque année son activité auprès de l'Agence Bio.

L'organisme certificateur opère un contrôle physique annuel sur chaque élevage auquel peut s'ajouter un contrôle inopiné.

Le contrôle porte sur :

- la comptabilité matière et monétaire
- le cahier de culture (fertilisation, traitements, récolte...)
- le carnet d'élevage (mouvement des animaux, alimentation, soins vétérinaires)
- une visite de l'unité de production.

Annexe 6 :
Synthèse des aides à l'agriculture biologique

Soutien à l'Agriculture Biologique – Volet conversion

• Conditions d'éligibilité :

- ⇒ Réaliser une déclaration de surface,
- ⇒ Etre engagé en conversion depuis moins de 2 ans (après le 15 mai 2015),
- ⇒ Il n'est pas nécessaire que l'ensemble de l'activité soit certifié bio,
- ⇒ Etre notifié à l'Agence Bio,
- ⇒ Présenter une étude des perspectives de débouchés lors de la première demande,
- ⇒ L'éligibilité des Prairies associées à un atelier d'élevage (PP, PT) / Landes, estives et parcours est conditionné au respect d'un seuil minimal de 0.2 UGB / hectare de surface engagée et après proratisation.

• Règles de cumul :

- ⇒ Aucun cumul à l'exploitation avec une MAE SHP,
- ⇒ Cumul possible à la parcelle avec certaines MAEC (Hors interdiction et limitation de fertilisation),
- ⇒ Pour la campagne 2015, les exploitants demandeurs d'aides en faveur de l'AB peuvent bénéficier du crédit d'impôt dans la mesure où la somme des aides au soutien (conversion et maintien) et du crédit d'impôt pour 2015 n'excède pas 4000 € (la transparence GAEC s'applique dans la limite de 3 parts).

• Description des engagements

- ⇒ Respecter la conditionnalité et les exigences minimales en terme d'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisation,
- ⇒ Respecter le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (RCE n° 834/2007, RCE n°889/2008, REPAB F)
- ⇒ S'engager à conserver une activité bio pour 5 ans (durée de l'aide à la conversion)

• Modalités de financement :

- ⇒ L'aide est composée de mesures correspondant chacune à un type de couvert et à un montant unitaire.

Type de culture	Montant unitaire annuel
Maraîchage, arboriculture (dont châtaigneraie) et PPAM	900 €/ha
Cultures légumières de plein champ	450 €/ha
PPAM aromatiques et industrielles (Lavande, Lavandin, Sauge sclarée...)	350 €/ha
Cultures annuelles et prairies artificielles (qui passeront par une céréale dans les 5 ans et implantées avec > 50 % de légumineuses)	300 €/ha
Prairies (temporaires à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	130 €/ha
Landes, parcours, estives	44 €/ha

- ⇒ Aucun plafond n'est défini par exploitation pour 2015, mais il existe une enveloppe annuelle. Dans le cas de demandes supérieures à cette enveloppe, un plafond pourrait être défini (enveloppe de 160 millions d'euros pour la programmation 2015-2020).

Soutien à l'Agriculture Biologique : Volet maintien

Dernière mise à jour : Juillet 2015

• Conditions d'éligibilité :

- ⇒ Réaliser une déclaration de surface,
- ⇒ Etre certifié en mode de production biologique,
- ⇒ Etre notifié à l'Agence Bio,
- ⇒ Les parcelles en conversion ne sont pas éligibles,
- ⇒ Il n'est pas nécessaire que l'ensemble de l'activité soit certifié bio
 - ⇒ L'éligibilité des Prairies associées à un atelier d'élevage (PP, PT) / Landes, estives et parcours est conditionné au respect d'un seuil minimal de 0.2 UGB / hectare de surface engagée et après proratisation.
 - ⇒ Période de soutien limitée à 5 ans après l'aide à la conversion

• Règles de cumul :

- ⇒ Aucun cumul à l'exploitation avec une MAE SHP,
- ⇒ Cumul possible à la parcelle avec certaines MAEC (Hors interdiction et limitation de fertilisation),
- ⇒ Pour la campagne 2015, les exploitants demandeurs d'aides en faveur de l'AB peuvent bénéficier du crédit d'impôt dans la mesure où la somme des aides au soutien (conversion et maintien) et du crédit d'impôt pour 2015 n'excède pas 4000 € (la transparence GAEC s'applique dans la limite de 3 parts).

• Description des engagements

- ⇒ Respecter la conditionnalité et les exigences minimales en terme d'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisation,
- ⇒ Respecter le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (RCE n° 834/2007, RCE n°889/2008, REPAB F)
- ⇒ S'engager à conserver une activité bio pour 5 ans (durée de l'aide au maintien)

• Modalités de financement :

L'aide est composée de mesures correspondant chacune à un type de couvert et à un montant unitaire

Type de culture	Montant unitaire annuel
Maraîchage, arboriculture (dont châtaigneraie) et PPAM	600 €/ha
Cultures légumières de plein champ	250 €/ha
PPAM aromatiques et industrielles (Lavande, Lavandin, Sauge sclarée...)	240 €/ha
Cultures annuelles et prairies artificielles (qui passeront par une céréale dans les 5 ans et implantées avec > 50 % de légumineuses)	160 €/ha
Prairies (temporaires à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	90 €/ha
Landes, parcours, estives	35 €/ha

- ⇒ Aucun plafond n'est défini par exploitation pour 2015, mais il existe une enveloppe annuelle. Dans le cas de demandes supérieures à cette enveloppe, un plafond pourrait être défini (enveloppe de 160 millions d'euros pour la programmation 2015-2020).

Crédit d'impôt à l'Agriculture Biologique

Dernière mise à jour : Juillet 2015

Instauré en 2006 par la loi d'orientation agricole, le crédit d'impôt à l'agriculture biologique a été reconduit à plusieurs reprises. Si l'exploitant ne paye pas d'impôt ou si la somme due est inférieure au montant du crédit d'impôt, l'excédent lui est restitué. Le crédit porte sur l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

- **Conditions d'éligibilité :**

- ⇒ Etre notifié auprès de l'Agence Bio,
- ⇒ Réaliser au moins 40 % de son activité en mode de production biologique,

- **Règles de cumul :**

Pour l'année fiscale 2014, le crédit d'impôt est plafonné en fonction des aides SAB octroyées au titre de cette même année. Ainsi le montant du crédit d'impôt est plafonné pour que le total des aides SAB et crédit d'impôt ne dépasse pas 4000 € (multiplié par le nombre d'associés dans la limite de 3 pour les GAEC).

- **Modalités :**

Déposer une déclaration au centre des impôts de son secteur (formulaire n°2079-Bio-SD).

Lors de votre déclaration, dans le formulaire spécifique aux agriculteurs, cocher la case WA (Crédit d'impôt) et indiquer le montant auquel vous avez droit.

- **Montants :**

Pour l'année 2014, le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique s'élève à 2500 €

RÉSUMÉ

La vague de conversion chez les exploitations en ovins lait, cherchant à saisir les opportunités d'un marché grandissant, apportera plus d'1,5 millions de litres de lait biologique sur le marché à l'horizon 2017. En effet, la réforme de Roquefort offrant moins de visibilité sur le développement de la filière ovin lait conventionnelle et la filière bio qui résiste à la crise on fortement incité les producteurs lozériens de la plus vieille AOP française à passer le cap de l'agriculture biologique. La motivation financière est de mise avec les aides à la conversion et une meilleure valorisation du lait biologique. Même si les exploitations ovines laitières lozériennes sont plutôt extensives, limitées par les difficultés pédo-climatiques et un relief montagneux souvent contraignant en terme d'élevage et de culture, c'est la conduite de l'assolement en AB qui inquiètent principalement les futurs producteurs de lait bio et particulièrement la culture des céréales sans azote minéral. La filière Roquefort a besoin de lait toute l'année mais est en attente pour 2017 de 4 à 500 000 litres de lait bio sur la zone de ces éleveurs avec une exigence de lait entre le 15 mars et le 30 octobre, privilégiant, par des primes qualités, une production 100 % foin.

De nombreuses adaptations techniques et des changements de pratiques vont devoir être mis en place par ces nouveaux convertis pour répondre au cahier des charges de l'AB et aux exigences du marché pour ainsi pérenniser leurs exploitations .

De plus, les bénéfices que le département peut retirer de l'agriculture biologique sont multiples en termes de création d'activités et d'emplois, de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité, de l'air et de l'eau. D'autant que la qualité environnementale des régions naturelles de Lozère est reconnue, en attestent les nombreuses zones de biodiversité (ZNIEFF), la présence d'un Parc National, les différentes zones Natura 2000 ou encore le classement d'une partie du territoire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en tant que « *paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen* » en 2011.

Ainsi, l'enjeu de la Chambre d'Agriculture de Lozère est ici d'accompagner techniquement ces nouveaux convertis vers des pratiques durables.

C'est dans ce contexte que j'ai effectué des entretiens auprès des nouveaux éleveurs ovins lait en conversion vers l'AB et de ceux en réflexion. Les objectifs de ces entretiens étaient d'établir le potentiel de lait ovin bio à l'horizon 2017, de déterminer les besoins en formations et accompagnements des éleveurs et enfin de détecter les éleveurs intéressés par une collecte Roquefort et leur capacité d'adaptation au vu des exigences annoncées. L'analyse de ces entretiens complétée par une recherche bibliographique et l'analyse de suivis d'exploitations ovin lait lozérienne m'a permis de déterminer en quoi le développement d'une filière ovin lait bio en Lozère pérennise les exploitations ovins lait et favorise des pratiques respectueuses de l'environnement.

